

Legs d'un — au locataire. —

V. *Legs*.

Lequel doit être préféré des deux acquéreurs successifs d'un même —, j., 1124.

Obligation du propriétaire d'un — de le maintenir au courant des progrès, j., 762.

Privilège du bailleur d' —. — V. *Privilège*.

Régime fiscal des ventes d' —, l., 891.

Reprise d'un —. — V. *Propriété commerciale*.

Responsabilité du propriétaire d'un — en cas de travaux de compression du sol ébranlant les — voisins, j., Egypte, 211.

Vente de l' — loué. — V. *Propriété commerciale*.

Ventes d'immeubles soumises aux formalités de la loi du 12 juin 1916, b., Belgique, 723.

V. *Aliénation*.

Immixtion.

— étrangère ou indésirable. — V. *Société*.

Impôt.

— sur les bénéfices commerciaux et rémunérations allouées aux gérants des sociétés à responsabilité limitée. — V. cette expression.

Impression.

— des actes notariés. — V. *Colonie, Madagascar, Martinique*.

Imprudence.

— du transporteur bénévole. — V. *Transport*.

Imputation.

Impossibilité pour un grand-père qui a fait une donation à son fils prédécédé d'en imposer à son petit-fils l'imputation sur la réserve de celui-ci venant de son chef à la succession du grand-père, j., 806.

V. *Libéralité*.

Inaliénabilité.

— dotale. — V. *Régime dotal*. Titulaire de l'action en nullité pour violation d'une clause d' —, j., 433.

Incapable.

Apport des biens des — en société. — V. *Société*.

Personnalité juridique et représentation de l' —, b., 382. V. *Assignment, Serment*.

Incapacité.

— du propriétaire et tacite reconduction du bail. — V. *Reconduction*.

Faiblesse d'esprit. — V. *Contrat*.

Incendie.

— accompagnant des explosions. — V. *Responsabilité*. — à la maison assurée allumée par l'assuré aliéné. — V. *Assurance*.

Co-occupation en cas d' —, b., Belgique, 739.

Notion d' —, j., 438.

Situation de celui qui occupe un immeuble indivisément avec d'autres en cas d' —, j., 765.

Emergence.

Fonds d' —. — V. *Source*.

Emission.

— d'obligations. — V. *Monnaie*.

— simultanée d'obligations par une société dans divers pays, j., 439, 441.

La prime d' —, b., 393.

Les parts de fondateur viennent-elles au partage de la prime d' —, b., 714.

Partage de la prime d' — et *part de fondateur*. — V. cette expression.

Prime d' —, b., 715.

Responsabilité des *banquiers*. — V. ce mot.

Employé.

— congédié. — V. *Prime*.

Logement des —. — V. *Reprise*.

Mesure dans laquelle l' — peut utiliser des enseignements recueillis chez son ancien patron, j., 463.

Moment auquel un — cesse d'être préposé de son patron. — V. *Préposé*.

Motif légitime de renvoi tenant à la personne d'un proche d'un —, j., 789.

Notion d' —. — V. *Ouvrier*.

Renvoi d'un — à raison de sa qualité de syndiqué, j., 789.

Transport des —. — V. *Chemins de fer*.

Valeur des clauses interdisant à un — de se rétablir même si le contrat en limite la portée, j., 790.

V. *Etalage*.

Employeur.

Conflits entre — et salarié. — V. *Arbitrage*.

Enclave.

Notion d' — justifiant l'établissement d'une servitude de passage. — V. *Servitude*.

Enfant.

— ayant reçu le legs de la plus grande quotité disponible. — V. *Conjoint*.

— mineur exerçant une profession distincte de celle de son père. — V. ce mot.

— moralement abandonnés. — V. *Indochine*.

— né pendant la procédure de divorce. — V. ce mot.

— n'habitant pas avec son père. — V. ce mot.

Droit des parents d'accepter un partage d'ascendant au nom d'un — absent. — V. *Partage d'ascendant*.

Nullité de la renonciation faite par l'époux divorcé à la pension des enfants. — V. *Divorce*.

V. *Assistance publique, Travail*.

Enfant adultérin.

Action en indemnité d'un —, j., 424.

Légitimation des —, l., 864, 1178; b., 385.

Légitimation des — dans les colonies, l., 231.

Enfant naturel.

Refus à l' — reconnu pendant le mariage de l'action en

réduction contre une libéralité entre époux, j., 1130.
V. *Espagne, Possession d'état.*

Engrais.

V. *Privilège.*

Enquête.

Procédure d'— dans les matières sommaires, l., 943.

Enregistrement.

Propriété apparente en matière de droits d'—, b., 90.

Enrichissement.

Notion d'— injuste, j., 754.

Enseigne.

Usurpation d'—, b., 721.

Enseignement.

V. *Droit.*

Entrepreneur.

— et *architecte.* — V. ce mot.
— laissant des instruments ou du matériel. — V. *Louage d'ouvrage.*

Droit d'un — à une rémunération pour des plans, j., 1118.

Droits et obligations des — de travaux, b., Belgique, 739.

Le principe que les modifications à un devis doivent être constatées par écrit ne s'applique qu'entre le propriétaire et l'—, j., Canada, 1165.

Privilège de l'— contre le maître de l'ouvrage et soustraitant. — V. *Privilège.*

Procès-verbal nécessaire à

l'existence du privilège des — et architectes. — V. *Privilège.*

Responsabilité des architectes et —. — V. *Architecte.*

Entreprise.

Continuation de l'— après décès d'un associé et indemnisation de ses ayants droit sur la base du dernier inventaire, b., 392.

Forfait en matière d'— privée, b., 391.

Envoi.

Jugement d'— en *possession.* — V. ce mot.

Epargne.

Protection de l'— publique, l., 904.

Epoux.

— autorisé à prélever les droits sociaux propres à l'autre. — V. *Régime matrimonial.*

— bénéficiaire d'un avantage matrimonial dont les produits du travail sont supérieurs aux revenus de l'autre —. — V. *Retranchement.*

— commerçants. — V. *Contrat de mariage.*

— de nationalité différente, b., 720.

— de nationalité différente se mariant à l'étranger. — V. *Régime matrimonial.*

— divorcés se remariant entre eux. — V. *Divorce.*

— estimant son mobilier. — V. *Estimation.*

Cohabitation des — dans le mariage, b., 709.

Combinaison de la quotité disponible ordinaire et de la quotité disponible existant au profit d'un conjoint du second lit, j., 484.

Constance et continuité de la possession d'état d'— légitimes. — V. *Possession d'état*.

Créances alimentaires entre — divorcés. — V. *Divorce*.

Dérogation par les — aux règles de la capacité des personnes. — V. *Contrat de mariage*.

Echange entre —. — V. *Rétention*.

Nullité de la renonciation faite par un — divorcé à sa pension ou à celle des enfants. — V. *Divorce*.

Nullité du consentement anticipé au *divorce*. — V. ce mot.

Part d'un — dans un fonds de commerce. — V. *Fonds de commerce*.

Reprise par le survivant des — du matériel agricole propre à l'autre. — V. *Contrat de mariage*.

Equité.

V. *Angleterre*.

Erreur.

— dans le libellé d'un tarif de chemin de fer, j., 764.

Escompte.

l., 303.

Espagne.

Condition juridique des enfants naturels en —, b., 709.

V. *Conflit de lois*.

Esprit.

Faiblesse d'— . — V. *Contrat*.

Essai.

— d'une *automobile*. — V. ce mot.

Esthonie.

Convention de commerce avec l'—, l., 1224.

Estimation.

— de la part d'un époux. — V. *Fonds de commerce*.

— des biens meubles donnés entre vifs, b., Belgique, 730.

L'— donnée par un de ses époux à son mobilier a-t-elle pour effet d'en rendre la communauté propriétaire? b., Belgique, 727.

Établissement.

— forain. — V. *Accident*.

Action en dommages-intérêts intentée par les voisins des — dangereux, incommodes ou insalubres malgré l'autorisation administrative, j., 1122.

Étalage.

Protection des employés occupés aux — extérieurs, l., 259.

État.

— actionnaire, l., 240.

— des lieux. — V. *Bail*.

— étranger. — V. *Compétence*.

Droit de l'— sur les dépôts des abonnés. — V. *Gaz*.

Non-responsabilité de l'État. — V. *Instituteur*.

Traité général de l'—, b.,
400.

V. *Affrètement*.

État civil.

1., Italie, 286.

États-Unis.

Dommage causé au *navire*. —
V. ce mot.

L'enseignement du droit aux
—, 1., 379.

Étranger.

— devant la loi sur les assu-
rances sociales. — V. *Assu-
rance*.

— en France et Français à
l'—. — V. *Statut*.

— séparé de corps demandant
la conversion en divorce après
sa naturalisation. — V. *Di-
vorce*.

Caution *judicatum solvi* pré-
sentée pour la première fois
en appel. — V. *Caution*.

Compétence des tribunaux
français en cas de divorce
entre —. — V. *Divorce*.

Délivrance des cartes d'iden-
tité aux —, 1., 858.

Influence de la loi française
sur la capacité des — en
France, b., 384.

V. *Succession*.

Eviction.

— en matière de *propriété
commerciale*. — V. cette ex-
pression.

Celui qui a acheté connaissant
le danger d'— peut suspen-
dre le paiement du prix, j.,
Canada, 1165.

V. *Vente*.

Exception.

— de caution *judicatum solvi*
et — de communication de
pièces, j., 188.

— de jeu. — V. *Bourse*.

— de réconciliation en matière
de *divorce*. — V. ce mot.

Exclusion.

— de membres. — V. *Asso-
ciation*.

Exécuteur.

— testamentaire, b., Uruguay,
92.

Exécution.

— du jugement de *séparation
de biens*. — V. cette ex-
pression.

— d'un bail de trente ans non
transcrit par l'acquéreur de
l'immeuble. — V. *Bail*.

— d'un jugement de *défaut*.
— V. ce mot.

— forcée sur les *navires*. —
V. ce mot.

Droit du juge de faire sur-
veiller l'— en nature d'une
obligation, j., Canada, 505.

Péremption du jugement par
défaut faute d'exécution
dans les six mois. — V.
Défaut.

Transformation d'une demande
en exécution de contrat en
une demande en résolution.
— V. *Contrat*.

V. *Option*, *Tchécoslovaquie*,
Vente.

Exequatur.

— des décisions des tribunaux
de la navigation du Rhin,
b., 720.

Caractère contractuel de l'arbitrage volontaire et ses conséquences au point de vue de l'—. — V. *Arbitrage*.

Exhérédation.

— par le moyen de changements apportés au régime matrimonial, b., 1066.

Exonération.

— de *dommages-intérêts*. — V. ce mot.

Expéditeur.

— indemnisé par l'assureur. — V. *Commissionnaire de transports*.

Expert.

Nomination des — en matière de privilège des *architectes*. — V. ce mot.

Reprise à dire d'—. — V. *Fonds de commerce*.

Expertise.

— en matière de transport, l., 1190.

Exploit.

V. *Nullité, Signification*.

Exploitation.

— agricole. — V. *Agriculture*.
— économique d'une découverte scientifique. — V. *Propriété scientifique*.
Chemin d'—. — V. *Chemin*.

Explosion.

V. *Responsabilité*.

Exportation.

Interdiction d'—. — V. *Vente*.

Expropriation.

Droit du débiteur à une indemnité en cas de procédure irrégulière d'— faite contre lui, j., Egypte, 214.

Extinction.

— de la servitude du tour d'*échelle*. — V. ce mot.

Extraction.

Cession du droit d'— de pierres, b., 1059.

Evaluation.

— des *pourboires*. — V. ce mot.

Fabrication.

Lieu de —. — V. *Propriété commerciale*.

Faculté de droit.

Qu'est-ce qu'une —?, b., 74.

Faiblesse.

— d'esprit. — V. *Contrat*.

Faillite.

Cas d'interruption et reprise d'instance en cas de —. — V. *Instance*.

Cession forfaitaire d'actif. — V. *Union*.

Effet à l'égard de la caution d'un concordat amiable de la — du débiteur concordataire, j., Egypte, 831.

Effet de la réouverture de la — à l'égard d'actes antérieurs, b., 721.

Effets produits en France par un jugement étranger en matière de —, b., 720.

Acquéreur.

- successifs. — V. *Immeuble*.
- Obligations imposées à l' — dans un *lotissement*. — V. ce mot.

Acquêt.

- Société d' —. — V. *Séparation de biens*.

Acquiescement.

- Assimilation de l' — et du désistement d'appel. — V. *Divorce*.

Acquisition.

- de la mitoyenneté d'un mur. — V. *Mitoyenneté*.
- indivise. — V. *Accroissement*.

Acte.

- frauduleux du mari. — V. *Femme*.
- sous seing privé emportant aliénation d'immeuble. — V. *Aliénation*.
- Impression et dactylographie des — notariés. — V. *Colombie, Madagascar, Martinique*.
- Valeur d'un — fait autrement que dans les formes prévues à une convention antérieure, j., 121.

Acte de l'état-civil.

- Adaptation du nombre des registres de l' — à l'importance des communes, l., 859, 1178.
- Insertion des titres et qualités dans les — et droit à la rectification en cas d'omission, b., Belgique, 823.
- V. *Décès*.

Acte de naissance.

- en vue du mariage. — V. *Mariage*.

Actif.

- Cession forfaitaire d' —. — V. *Union*.

Action.

- en *complainte*. — V. ce mot.
- en *complainte* protégeant la servitude de prospect. — V. *Servitude*.
- directe et privilège sur les créances. — V. *Privilège*.
- en arrachement d'*arbres*. — V. ce mot.
- en justice. — V. *Syndicat*.
- en justice ; inapplication de la maxime « nul ne plaide par procureur » au cas où un chirurgien actionne un client pour une somme globale comprenant les honoraires des médecins assistants, j., 190.
- individuelle et — sociale. — V. *Société*.
- paulienne, b., 715.
- nouvelles souscrites par une femme mariée en vertu d'un droit de préférence, b., 79.
- pénale ; compétence du juge des *référés*. — V. ce mot.
- possessoire. — V. *Complainte, Possession*.
- Droit d' — en justice du destinataire substitué. — V. *Destinataire*.
- Impossibilité pour un tribunal d'interdire à l'avance une —, j., Egypte, 829.
- Prescription de l' — civile. — V. *Amnistie*.

Extension de la — à des filiales dans certains cas, b., 1066.

Fait.

Distinction du — et du droit, b., 1062.

Notion de — personnel du vendeur. — V. *Vente*.

Famille.

— et héritage, b., 394.

Essai de réforme du droit de —, b., 74.

V. *Russie*.

Fascisme.

Loi sur les attributions et la composition du Grand Conseil du —, l., Italie, 274.

Faucheuse.

Une — est-elle une chose dangereuse. — V. *Chose*.

Faute.

— au cas d'observation des règlements. — V. ce mot.

— civile et — pénale, b., 76.

— commune. — V. *Hôtelier*.

— de l'assureur et de l'assuré. — V. *Assurance*.

— de la victime et responsabilité du gardien d'une chose. — V. *Victime*.

— du débiteur et délai de grâce. — V. *Délai*.

— d'un tiers. — V. *Accident du travail*.

— du promettant. — V. *Stipulation pour autrui*.

Effet de la — d'un contractant sur les obligations de l'autre. — V. *Contrat*.

Influence au civil de la —

constatée par le juge répressif, j., 446.

Présomption de —. — V. *Abordage*.

V. *Instituteur, Séduction, Victime*.

Femme.

— autorisée par son mari à plaider contre le patron commun. — V. *Mari*.

— citoyen français. — V. *Algérie*.

— dotale renonçant au droit de retour conventionnel. — V. *Retour*.

— étrangère devenue Française par son mariage. — V. *Hypothèque*.

— juge d'un tribunal de commerce. — V. *Juge*.

— mariée non autorisée. — V. *Mari*.

— mariée signant un effet de complaisance, j., 1087.

— mariée souscrivant des actions nouvelles en vertu d'un droit de préférence. — V. *Action*.

— séparée de biens obligée par un achat du mari. — V. *Séparation de biens*.

— séparée de corps. — V. *Séparation de corps*.

Abandon injustifié de la —. — V. *Séduction*.

Assurance contractée au profit de la —. — V. *Récompense*.

Convention franco-belge relative à la nationalité de la — mariée, l., 1177.

Droit de faire nommer un séquestre chargé d'administrer les biens de la commu-

- nauté pendant l'instance. —
V. *Séparation de corps*.
- Mesures conservatoires prises
par la — commune en biens
pendant l'instance en *di-*
vorce. — V. ce mot.
- Nature de l'acte frauduleux du
mari à l'égard de sa —, b.,
1053.
- Pension alimentaire accordée
aux — mariées et subroga-
tions à l'hypothèque légale.
— V. *Pension alimentaire*.
- Réforme de la condition de la
— mariée, l., 866.
- Renonciation à la communauté
par les héritiers de la —. —
V. *Inventaire*.
- Responsabilité du mari pour
certaines dépenses de la —
ayant volontairement quitté
le domicile conjugal. — V.
Mari.
- Revendication par la — com-
mune en biens des immeu-
bles propres aliénés par le
mari. — V. *Propre*.
- Situation juridique de la —
mariée en Argentine depuis
une loi récente et régime ma-
trimonial, b., Argentine, 93.
- Subrogation dans l'hypothèque
légale de la — mariée. —
V. *Hypothèque*.
- Situation de la — séparée de
corps en cas de réconciliation.
— V. *Séparation de corps*.
- Surveillance de la correspon-
dance de la —. — V. *Cor-*
respondance.
- Validité de la dation en paie-
ment faite par une — mariée
en vertu d'un mandat tacite,
j., 747.
V. *Greffier, Travail*.
- Fermage.**
Validité des — en denrées, j.,
452.
- Ferme.**
Bail à —. — V. *Bail*.
- Fermier.**
Droit d'indemnité du — sor-
tant contre le — entrant
pour améliorations, j., 454.
Exercice de la réintégrande
contre le propriétaire. —
V. *Réintégrande*.
- Fiançailles.**
Responsabilité pour rupture
de —, b., 80.
V. *Kabyle*.
- Fiancé.**
Mort du —. — V. *Domage*
moral.
- Fichier.**
Livret civique et — national.
— V. *Livret*.
- Filiale.**
Extension de la *faillite*. — V.
ce mot.
V. *Société*.
- Filiation.**
— de l'enfant né pendant la
procédure du *divorce*. — V.
ce mot.
Application de la règle *locus*
regit actum en matière de
—, b., 75.
- Filiation naturelle.**
— en droit comparé et parti-
culièrement en droit rou-
main, b., Roumanie, 94.

- Droit de la mère naturelle qui a reconnu son enfant d'intenter au père présumé au nom de ce dernier une action en paiement d'une pension pour son entretien et son éducation, b., Belgique, 723.
- Filière.**
Reventes par —. — V. *Monnaie*.
- Film.**
Débiteur de —. — V. *Perte*.
- Finances.**
V. *Démarchage, Marché*.
- Foire.**
V. *Algérie*.
- Fondateur.**
V. *Part de fondateur*.
- Fondement.**
Recherche du — du droit, 57 et s.
- Fonds.**
— auquel aboutit un chemin d'exploitation. — V. *Chemin*.
- Fonds de commerce.**
— donné en gage. — V. *Bail*.
Clause de conservation du —, b., 384.
Clause de reprise à dire d'experts d'un — commun, b., 710.
Date d'estimation de la part d'un époux dans un —, b., 75.
Différence entre la vente d'éléments du — et la vente du —, j., 138.
Droit pour le copropriétaire d'un — d'établir un — concurrent, j., 422.
Effet de la résolution obtenue par le vendeur d'un —, j., 139.
Exploitation par un sous-locataire. — V. *Propriété commerciale*.
Garantie en cas de vente partielle d'un — et effet à l'égard de l'acquéreur et de l'autre partie, j., 448.
Garanties du vendeur impayé d'un —, b., 715.
Gérance d'un — avec promesse de vente, b., 715.
Gérançes-ventes des — en droit commercial, b., 715.
Irresponsabilité du bailleur de — pour les dettes de locataire, j., 456.
Le propriétaire du — est-il tenu des dettes du gérant, j., 130.
Nantissement d'une *succursale*. — V. ce mot.
Notion de —, b., 401.
Nullité de la clause de conservation d'un — commun lorsqu'elle résulte d'une convention postérieure au mariage, j., 802.
Obligation du vendeur d'un — de ne pas troubler l'acheteur, j., 139.
Pacte sur succession future : clause de conservation de —, j., 476.
Régime fiscal des ventes de —, l., 256, 533, 915.
Saisie-arrêt sur le prix de cession. — V. *Saisie-arrêt*.
Sort de la plus-value acquise

- pendant le mariage par un — propre, b., Belgique, 727.
- Surenchère du sixième en matière de vente de —. — V. *Surenchère*.
- Un — peut-il exister sans comprendre le droit au bail, j., 1107.
- Validité des contrats de gérance de — dissimulant une vente, j., 119, 429.
- Forfait.**
V. *Entreprise*.
- Formation.**
— du contrat. — V. *Assurance*.
- Intuitus personae* dans la — du contrat de *bail*. — V. ce mot.
- Forme.**
— habitante. — V. *Alsace-Lorraine*.
— prévues pour un acte. — V. ce mot.
- Fournier.**
Mélanges Paul Fournier, b., 1065.
- Fourniture.**
V. *Compétence*.
- Frais.**
— de justice. — V. *Tarif*.
V. *Accident du travail*.
- Franc.**
V. *Monnaie*.
- Francisation.**
V. *Nom*.
- Fraude.**
— du bailleur. — V. *Reprise*.
— organisée par le défunt en matière de recel successoral. — V. *Recel*.
- Fret.**
Abandon du navire et du —. — V. *Navire*.
- Fruit.**
— du bien donné en *gage*. — V. ce mot.
V. *Donation*.
- Fusion.**
— de sociétés. — V. *Alsace-Lorraine*, *Société*.
- Gage.**
Droits du créancier gagiste sur les fruits du bien donné en —, j., Egypte, 836.
Fonds de commerce donné en —. — V. *Bail*.
V. *Rétention*.
- Garantie.**
— contre les variations de la *monnaie*. — V. ce mot.
— du vendeur impayé. — V. *Fonds de commerce*.
— en cas de vente partielle. — V. *Fonds de commerce*.
Clause de non —. — V. *Vente*.
Indivisibilité de l'obligation de —. — V. *Vente*.
Limitation de la — par une clause. — V. *Vente*.
V. *Servitude*, *Transfert*.
- Garde.**
Mesure dans laquelle un — particulier peut être considéré comme préposé de son

- patron dans le sens de l'article 1384 du Code civil, b., Belgique, 736.
- Gardien.**
Responsabilité du — d'une chose et faute de la victime. — V. ce mot.
V. *Automobile, Chose.*
- Garenne.**
Lapin de —. — V. *Culture.*
- Gaz.**
Droit de l'Etat sur les dépôts des abonnés dans les compagnies de — après prescription, j., 1119.
- Gérance.**
— d'une clinique. — V. *Médecin.*
— -vente. — V. *Fonds de commerce.*
Contrat de — de fonds de commerce dissimulant une vente. — V. *Fonds de commerce.*
- Gérant.**
— obligés d'agir conjointement. — V. *Société à responsabilité limitée.*
Dette du — d'un fonds de commerce. — V. cette expression.
Pouvoirs du — de la société à responsabilité limitée. — V. cette expression.
Rémunérations allouées aux — des sociétés à responsabilité limitée et impôt sur les bénéfices commerciaux. — V. *Société à responsabilité limitée.*
- Gestion.**
— collective dans les sociétés à responsabilité limitée. — V. cette expression.
— par la caution des biens du débiteur principal. — V. *Caution.*
Réglementation des modes de — dans les sociétés d'assurance sur la vie. — V. *Assurance.*
- Gibier.**
Réparation des dégâts causés par —, l., 232.
- Grâce.**
V. *Délai.*
- Grèce.**
Conception du droit international d'après la doctrine et la pratique en —, b., 720.
Convention d'établissement et de navigation. — V. ce mot.
- Greffe.**
V. *Alsace-Lorraine.*
- Greffier.**
Admission des femmes aux postes de — et de commis —, l., 1221.
Situation des — des tribunaux de rattachement, l., 271.
V. *Alsace-Lorraine.*
- Gréviste.**
— syndiqué reprenant le travail malgré un ordre syndical. — V. *Syndicat.*
- Groupement.**
V. *Société.*

H

REVUE TRIMESTRIELLE

DE

DROIT CIVIL

UBICACION

Hypothèque.

- de l'immeuble objet d'une promesse de *vente*. — V. ce mot.
- dispensée d'*inscription*. — V. ce mot.
- fluviale et maritime. — V. *Navire*.
- judiciaire et condamnations dont elle garantit l'exécution, j., 472.
- légale appartenant à la femme étrangère par son mariage célébré à l'étranger, avec régime matrimonial régi par la loi étrangère, j., 474.
- A qui faut-il adresser la sommation de payer ou de délaisser et notifier le dépôt du cahier des charges, j., Egypte, 837.
- Constitution d'une — sur une part d'un bien indivis d'un partage annulable, j., Egypte, 836.
- Formes nouvelles du crédit hypothécaire, b., 1061.
- Obligations hypothécaires à ordre et au porteur dans la pratique moderne, b., 716.
- Publicité de l' — légale des mineurs et des interdits, l., 898.
- Radiation d'inscription. — V. *Algérie*.
- Récours d'un tiers détenteur qui a payé toute la dette contre un autre tiers détenteur qui a cessé d'avoir cette qualité, j., Egypte, 838.
- Subrogation dans l' — légale de la femme mariée, l., 899.
- Un débiteur condamné par jugement peut-il obliger le

créancier à accepter une autre sûreté que l' — judiciaire, j., 473.

Validité de l' — consentie par l'emprunteur avant la transcription de son titre de propriété, b., Belgique, 728.

V. *Navire*.

Identité.

Carte d' —. — V. *Algérie*, *Etranger*.

Immatricule.

— des *titres nominatifs*. — V. ce mot.

Immeuble.

— acheté par le bailleur en vue de l'agrandissement éventuel de son commerce.

— V. *Propriété commerciale*.

— contigu. — V. *Propriété commerciale*.

— occupé indivisément. — V. *Incendie*.

— reçu en *échange*. — V. ce mot.

Acquisition d' —. — V. *Habitation à bon marché*.

Conséquences fiscales de la notion d' — par destination, b., 716.

Crédit pour la réparation des —, l., 1183.

Droit de celui qui fait les frais pour la conservation ou l'amélioration d'un —, j., Egypte, 835.

Estimation d'un — en cas de construction élevée par un locataire, j., 1105.

Incompétence du tribunal de commerce pour les achats d' — pour les revendre, j., 198.

Calcul des —. — V. *Abordage*.

Cas d'application des articles 1150 et 1151 du Code civil, b., Belgique, 732.

Cumul de la pension alimentaire et de —. — V. *Divorce*.

Irrecevabilité de l'action en — après le serment litis-décisore. — V. *Serment*.

Portée d'une clause d'exonération de —, j., 772.

Don.

Possession exigée du donataire pour la preuve d'un — manuel de valeurs mobilières, j., 177.

Donation.

— de fruits et revenus, b., 394, 1061.

— déguisée. — V. *Legs*.

— faite par un grand-père à son fils prédécédé et *imputation*. — V. ce mot.

— -partage rescindable pour lésion. — V. *Partage*.

Impossibilité de confirmer avant que le *de cuius* ne soit mort une — réalisée par vente simulée et en fraude de la réserve, j., 1128.

Le fait de remettre à une personne des titres nominatifs avec une demande de transfert peut-il valoir —?, j., Canada, 510.

Mesure dans laquelle une — avec charge est une véritable libéralité, j., 178.

Moment à prendre en considération pour apprécier la capacité de disposer et de recevoir par — entre vifs.

— V. *Capacité*.

Moment auquel se réalise une — déguisée dissimulée sous une promesse de vente à bas prix, j., 1135.

Point de départ du délai d'un an appartenant au donateur pour révoquer la — pour ingratitude, j., Roumanie, 852.

Dot.

V. *Régime dotal*.

Douane.

Influence de la bonne foi du transporteur sur sa responsabilité pour délit de —, b., 91.

Privilège de la — sur les marchandises transportées. — V. *Privilège*.

Droit.

— acquis, b., Belgique, 722.

— aérien, b., 399.

— civil, b., 380.

— civil et commercial anglais, b., 87, 395.

— civil et sociétés commerciales. — V. *Société*.

— civil positif français, b., 1043.

— classique romain : *naturalis ratio*, b., 1067.

— d'auteur. — V. ce mot.

— de *mutation*. — V. ce mot.

— du *change*. — V. ce mot.

— et *fait*. — V. ce mot.

— international, cours, b., 401.

— international et assurances, b., 720.

— international privé, b., 84; b., Belgique, 741.

— international : répertoire, b., 84, 398, 1051.

— maritime, b., 395, 1053.

Indemnité.

- allouée en matière contractuelle. — V. *Intérêts*.
- due au débiteur en cas de procédure irrégulière d'expropriation faite contre lui. — V. *Expropriation*.
- en matière d'éviction. — V. *Propriété commerciale*.
- Action en — de la concubine. — V. *Concubinage*.
- Droit à — de l'employé congédié à raison de primes promises et non complètement acquises. — V. *Prime*.
- Moment auquel il faut se placer pour fixer le montant d'une —, j., Roumanie, 846.
- Offre amiable d' —. — V. *Prescription*.
- Révision des — pour accidents corporels de droit commun, b., 81.
- Une transaction survenue après accident empêche-t-elle de demander une nouvelle — ?. — V. *Assurance*.
- V. *Enfant adultérin*.

Indétermination.

- de l'objet. — V. *Condition*.

Index.

- Conditions de validité d'une mise à l' —, j., 108.
- Mise à l' — illicite, j., 422.

Indication.

- d'*origine*. — V. ce mot.

Indice.

- du coût de la vie. — V. *Bail*.

Indigène.

- V. *Indochine*.

Indigent.

- Formalités du mariage des —. — V. *Mariage*.

Indivision.

- suivant la dissolution de la communauté conjugale, b., 385.
- Acquisition indivise avec clause d'*accroissement*. — V. ce mot.
- Licitation de la pleine propriété d'immeubles à la demande d'un indivisaire en nue-propriété ou en usufruit, j., 484.
- V. *Habitation à bon marché*.

Indochine.

- Conditions d'admission et séjour des Français et des étrangers en —, l., 859.
- Extension de la législation sur la surveillance des enfants maltraités et moralement abandonnés, l., 519.
- Naturalisation des indigènes indochinois, l., 859.
- Saisie-arrêt des salaires et petits traitements en —, l., 271.
- Statut des officiers ministériels en —, l., 1222.
- Surveillance des opérations d'assurance en —, l., 1192.

Industrie.

- du vêtement. — V. *Salaire*.
- Chambre d' —. — V. *Colonie*.

Inexécution.

- fautive de la vente *caf*. — V. *Vente*.
- V. *Résolution*.

Infraction.

— connexes. — V. *Solidarité*.
 Individus coupables d'une
 même —. — V. *Solidarité*.

Ingratitude.

Révocation pour —. — V. *Do-
 nation*.

Innavigabilité.

V. *Affrètement*.

Inopposabilité.

Essai d'une théorie générale
 de l' —, b., 385.

Inscription.

— du privilège du *Trésor*. —
 V. ce mot.

Bénéfice de l' — du privilège.
 — V. *Architecte*.

Inapplicabilité de l'article 448
 du Code de commerce aux
 privilèges et hypothèques
 dispensés d' —, j., 1126.

Le vice de procédure résultant
 du défaut d' — des deman-
 des tendant à la révocation
 de droits réels immobiliers
 pès d'actes soumis à la
 transcription peut-il être
 couvert par une — posté-
 rieure à la décision rendue
 en premier ressort, b., Bel-
 gique, 728.

Radiation d' —. — V. *Algérie*.

Instance.

Cas d'interruption et reprise
 d' — en matière de faillite,
 j., 189.

Instituteur.

Notion d' —, j., 110.
 Non-responsabilité de l'Etat

pour faute de l' — ayant per-
 mis à un élève de se blesser,
 j., 111.

Responsabilité d'un — qui
 réunit bénévolement des
 enfants, j., 1084.

Instrument.

Responsabilité du maître de
 l'ouvrage. — V. *Louage
 d'ouvrage*.

Intention.

Nécessité de l' —. — V. *Aveu*.

Interdiction.

— d'aliéner. — V. *Testament*.
 — d'exporter. — V. *Vente*.

Interdit.

Pouvoirs du tuteur. — V. ce
 mot.
 V. *Hypothèque*.

Intérêt.

— conventionnel des sommes
 d'argent, 1., 234.

— nécessaire pour agir, b.,
 715.

Points de départ des — d'une
 indemnité allouée en matière
 contractuelle, j., 1089.

Taux de l' — légal en *Nou-
 velle-Calédonie*. — V. ce
 mot.

V. *Prêt*.

Interrogatoire.

— sur faits et articles et com-
 parution personnelle. — V.
Comparution.

Interruption.

— civile de la *prescription*. —
 V. ce mot.

V. *Instance*.

Prime imposée aux souscripteurs d' —, b., 77.

Protection des minorités dans les sociétés par —. — V. *Minorité*.

Recevabilité de l' — posses-
soire. — V. *Trouble*.

Régime fiscal des cessions
d' — d'apport, l., 238.

Souscripteurs d' — et dol du
conseil d'administration. —
V. *Société*.

Taux minimum des — de
jouissance, b., 82.

Théorie générale des — en
droit musulman, b., 1067.

Actionnaire.

Action individuelle et action
sociale. — V. *Société*.

L'Etat —. — V. *Etat*.

Non-effet d'un contrat de la
société à l'égard d'un de ses
— principaux. — V. *Société*.
V. *Assemblée*.

Action paulienne.

Notion de bonne foi dans l' —,
j., Egypte, 216.

Adjudicataire.

Droit de l' — ayant juste
crainte d'être évincé de faire
opposition à la terminaison
de l'ordre, j., Egypte, 831.

Adjudication.

— sur licitation. — V. *Suren-
chère*.

V. *Surenchère*.

Administration.

Conseil d' —. — V. *Société*.

Interprétation de l'article 1856
du Code civil, b., Belgique,
740.

Adoption.

— des mineurs lorsque la puis-
sance paternelle est déléguée
à l'Assistance publique, b.,
710.

Justes motifs de l' —, l., 865.

Régime fiscal de l' —, l., 518.
V. *Tchécoslovaquie*.

Affrètement.

Avarie au navire affrété. —
V. *Navire*.

Caractère civil des actes d' —
faits par l'Etat, b., 91.

Effets de l'adoption contrac-
tuelle des règles de La Haye,
b., 721.

Effet sur le contrat d' — d'un
déroutement en vue d'échap-
per à un péril causé par
l'innavigabilité du navire,
b., 92.

Affréteur.

Droit d'action directe contre
celui qui cause un dommage
au navire. — V. ce mot.

Agent.

Contrôle des tribunaux sur les
rémunérations des — d'aff-
aires, j., 127.

Effet de l'obligation contrac-
tée par un — de prendre un
certain nombre d'objets à la
maison qu'il représente, j.,
435.

Faute consistant à déclarer à
une maison qu'on refusera
des offres si elles sont pré-
sentées par tel —, j.,
Egypte, 830.

V. *Assurance*.

Aggravation.

V. *Servitude*.

Intervention.

Clauses attributives de compétence et — forcée, j., 1142.

Introduction.

— à l'étude du droit civil, b., 73.

Inventaire.

Les héritiers de la femme ne sont pas tenus de faire — dans les trois mois pour conserver au-delà de trois mois le droit de renoncer à la communauté, b., Belgique, 727.

V. *Bénéfice, Egypte.*

Italie.

l., 273 et s.

Exécution forcée sur les navires. — V. ce mot.

Mari italien demandant la conversion de la séparation de corps en divorce après avoir acquis la nationalité française. — V. *Divorce.*

Unification législative dans les nouvelles provinces, l., 282.

Jeu.

— dans les opérations de bourse. — V. *Bourse.*

Possibilité de soulever l'exception de — dans les marchés à terme, j., 762.

Jouissance.

Taux minimum des actions de — — V. *Action.*

Journal.

□ Droit d'une personne mise en cause dans un — parlé. — V. *Radiotéléphonie.*

Responsabilité des — financiers, j., 1082.

Juge.

Déplacement d'office des magistrats du siège, l., 941.

Droit du — de faire surveiller l'exécution en nature de l'obligation. — V. *Exécution.*

Femme — au tribunal de commerce, l., 943.

Loi étrangère. — V. *Loi.*

Pouvoir souverain des — — V. *Mitoyenneté.*

V. *Référés.*

Juge de paix.

Avancement des —, l., 941.

Compétence des — statuant en matière musulmane, l., 267.

Recrutement des —, l., 940.

V. *Maroc.*

Jugement.

— déclaratifs et — constitutifs de droits, 17 et s.

— de *séparation de biens.* — V. cette expression.

— en matière d'action possessoire. — V. *Possession.*

— étranger en matière de *faillite.* — V. ce mot.

— par défaut. — V. *Opposition.*

Assignation en déclaration de — commun. — V. *Intervention.*

Enonciations des — de divorce et de séparation de corps aux colonies. — V. *Divorce.*

Péremption du — — V. *Défaut.*

Publicité des — de divorce, de séparation de corps et de séparation de biens. — V. *Divorce*.

Recours contre le — envoyant un successeur irrégulier en *possession*. — V. ce mot.
V. *Défaut, Exequatur*.

Juridiction.

Irrecevabilité de l'appel en matière de — gracieuse. — V. *Appel*.

Jurisprudence.

— comme source du droit, b., Uruguay, 1068.
— de la houille blanche. — V. *Houille*.

Justice.

Frais de —. — V. *Tarif*.
La paix par la —, b., 719.

Justice de paix.

Défaut en —. — V. *Défaut*.
Réunion de —, l., 1217.

Kabyle.

Déclaration de fiançailles et mariage des —, l., 862.

Lapin.

Ravages des — de garenne. — V. *Culture*.

Légitimation.

— des *enfants adultérins*. — V. cette expression.

Légataire.

— devenant locataire de l'héritier par application d'une clause du testament. — V. *Testament*.

— indigne privé de son *legs*. — V. ce mot.

Étendue de l'obligation des — universels, — à titre universel et successeurs irréguliers en ce qui concerne le paiement des dettes et legs, b., Belgique, 732.

Legs.

— de la plus grande quotité disponible. — V. *Conjoint*.

Application de l'article 900 du Code civil à un — universel fait à une commune en vue de la fondation d'un hospice lorsque le testateur a assorti ce — de charges culturelles, j., 1133.

Distinction entre — universel et libéralité à personne interposée, j., 808.

Distinction entre un — et une reconnaissance de dette, j., 489.

Droit donné à un tiers de priver le légataire de son — s'il cesse d'en être digne, j., Egypte, 222.

Le — d'un immeuble est-il révoqué par la vente de cet immeuble au locataire lorsque cette vente étant fictive constitue une libéralité déguisée, j., 1136.

Paiement des dettes et —. — V. *Légataire*.

Rature non datée ni signée d'un — universel contenu dans un testament olographe. — V. *Testament*.

Lésion.

— dans le partage de la communauté. — V. *Communauté conjugale*.

Contribution à l'étude de la —, b., République Argentine, 403.

Effet de la rescision pour — d'une promesse de vente contenue dans un bail, j., 140.

Exclusion de la rescision pour — dans les promesses de vente, j., 763.

Exécution d'une donation-partage rescindable pour —. — V. *Partage*.

Rescision pour — en cas de vente en bloc d'immeubles et de meubles, j., 448.

Rescision pour — en cas de reprises exercées par la femme et considérées comme un acte de partage. — V. *Communauté conjugale*.

Lettre.

— se croisant. — V. *Contrat*.

Acceptation d'une lettre de change par — missive. — V. *Lettre de change*.

Refus d'une — par le destinataire, j., 465.

Usage d'une — sans le consentement du destinataire, j., 1098.

Lettre de change.

Acceptation d'une — par lettre missive, b., 1057.

Effet de l'acceptation d'une —, b., 401.

Omission des mentions essentielles sur une —, b., 714.

Lettre missive.

Droit de prouver outre et contre des — constatant un contrat, b., 80.

Libération.

V. *Caution, Codébiteur*.

Libéralité.

— à des sociétés civiles. — V. *Société*.

— entre époux inattaquable par l'enfant naturel. — V. cette expression.

— par personne interposée. — V. *Legs*.

Imputation des —, b., Belgique, 730.

Mesure dans laquelle la donation avec charge est une véritable libéralité. — V. *Donation*.

V. *Rapport*.

Liberté.

V. *Droit*.

Licence.

Nature juridique de la concession de —, j., Canada, 510.

Licitation.

— d'un immeuble indivis. — V. *Indivision*.

Adjudication sur —. — V. *Surenchère*.

Forme. — V. *Partage*.

Lieu.

État des —. — V. *Bail*.

Lire.

Revalorisation de la —, l., 304.

Livraison.

V. *Bon de livraison, « Delivery-order »*.

Livre de commerce.

Abrogation de la cote et du visa annuels des —, l., 913.

Livret.

— civique et fichier national, l., 228.

Local.

— commerciaux. — V. *Propriété commerciale, Reprise.*

Agrandissement des — commerciaux. — V. *Agrandissement.*

Locataire.

— exerçant la *complainte*. — V. ce mot.

Cession de ses droits par le —. — V. *Bail.*

Commerçant. — V. *Reprise.*

Construction élevée par un locataire. — V. *Immeuble.*

Légitaire devenant — de l'héritier. — V. *Testament.*

Obligation de prévenir le bailleur des vices de la chose louée. — V. *Vice.*

V. *Bail.*

Lock-out.

Responsabilité du patron ayant pris part à un — envers ses cocontractants, j., 432.

V. *Déchargement.*

Logement.

— des salariés. — V. *Agriculture.*

Crise du —. — V. *Construction.*

Loi.

Critérium de la — étrangère aux yeux d'un juge déterminé, b., 402.

Désignation des —, l., 947.

Distinction de la promulgation et de la publication des — et décrets, b., 382.

Non-rétroactivité des —, b., 1044; b., Belgique, 722.

Unification législative, b., 73.

Violation d'une — indigène. — V. *Cassation.*

Lotissement.

Le fait d'imposer dans un — certaines obligations à un acquéreur emporte-t-il création de servitudes?, j., Égypte, 220.

Vente de lots avant autorisation des —, b., 1057.

Louage.

V. *Compétence.*

Louage de choses.

l., Italie, 288.

Louage de services.

Indemnité due pour rupture injustifiée, b., Belgique, 739.

Louage d'ouvrage.

Responsabilité du maître de l'ouvrage à l'égard des instruments et du matériel laissés en sa possession par l'ouvrier ou l'entrepreneur, b., Belgique, 740.

Loyer.

V. *Bail.*

Luxembourg.

V. *Belgique.*

Madagascar.

Compétence des tribunaux à —, l., 268.

- Impression et dactylographie des actes notariés à —, l., 1223.
- Propriété indigène à —, l., 1184.
- Magasin.**
Réunion de deux —. — V. *Propriété commerciale.*
- Magistrat.**
V. *Juge.*
- Magistrature.**
Statut de la — coloniale, l., 1218.
- Mainlevée.**
Paiement par le tiers saisi avant la — de la *saisie-arrêt.* — V. ce mot.
- Mairie.**
V. *Signification.*
- Maître.**
— dont le domestique prend des leçons d'*automobile.* — V. ce mot.
Responsabilité du —. — V. *Domestique.*
- Maladie.**
— contagieuse. — V. *Animal.*
— contractée dans un *hôpital.* — V. ce mot.
— professionnelles, l., 931.
- Mandat.**
— du clerc de *notaire.* — V. ce mot.
Action du mandant contre le sous-mandataire, j., Canada, 510.
Dation en paiement faite en vertu du — tacite. — V. *Femme.*
Nature d'une remise de chose accessoire à un —, j., 1121.
Possibilité de condamner le mandataire du débiteur à payer sur les fonds qu'il recevra de ce dernier, j., 1120.
Preuve du — du *notaire.* — V. ce mot.
Transport et responsabilité, b., Belgique, 740.
- Mandataire.**
— spécial. — V. *Procuration.*
— substitué. — V. *Mandat.*
Distinction entre le — et le prête-nom, b., Belgique, 740.
- Manège.**
— forain. — V. *Accident.*
- Marchandise.**
Remise des — par le *voiturier.* — V. ce mot.
Privilège sur la — transportée. — V. *Privilège.*
V. *Contrebande.*
- Marché.**
Allocations familiales dans les —, l., 921.
Contrôle du — financier, l., 909.
Validité de — directs à terme, b., 716.
V. *Algérie.*
- Mari.**
— ayant aliéné des immeubles propres de sa femme. — V. *Propre.*

— contractant une assurance au profit de sa femme. —
V. *Récompense*.

— dotal conservant les fruits des paraphernaux qu'il a administrés, b., 1053.

Achat fait par le —. — V. *Séparation de biens*.

Acte frauduleux du —. — V. *Femme*.

Cas dans lesquels le — est tenu de certaines dépenses de la femme qui a volontairement quitté le domicile conjugal, j., Canada, 503.

Droit de surveiller la correspondance de sa femme. — V. *Correspondance*.

Effet de l'approbation donnée par le — postérieurement à un acte passé par une femme mariée non autorisée, b., Belgique, 724.

Renvoi d'un employé qui a autorisé sa femme à plaider contre le patron commun, j., 463.

Mariage.

— célébré à l'étranger. — V. *Hypothèque*.

— des indigents, l., 515; b., 1053.

— en *Annam*. — V. ce mot.
— en droit canonique, b., 383.

Cohabitation des *époux*. — V. ce mot.

Double — d'un fonctionnaire colonial selon la coutume indigène, j., 1069.

Oppositions à —, l., 860.

Production de l'acte de naissance en vue du —, l., 517, 862.

V. *Conflit de lois, Kabyle, Polygamie*.

Marin.

Indemnité accordée au — en cas de congédiement injustifié. — V. *Congédiement*.

Marine.

A propos du nouveau code disciplinaire et pénal de la — marchande, b., 91.

Maroc.

Juges de paix au —, l., 548.
Traités, codes et lois du —, b., 381.

Martinique.

Crédit agricole à la —. — V. *Agriculture*.
Impression et dactylographie des actes notariés à la —, l., 946.

Matériel.

— agricole propre à l'un des époux repris par l'autre par application d'une clause du *contrat de mariage*. — V. cette expression.
Responsabilité du maître de l'ouvrage. — V. *Louage d'ouvrage*.

Médecin.

Action du — en paiement de ses honoraires contre ceux accompagnant un malade chez lui, j., 427.

Contrat de gérance d'une clinique privée passé par un —, b., 715.

Droit appartenant à un — sur les observations qu'il peut

avoir faites dans un service, j., 438.

Nature du contrat passé par le — qui, pour un prix forfaitaire traite tous les adhérents d'un syndicat, j., Egypte, 220.

Responsabilité du — pour son remplaçant, j., 759.

Sens du mot « traité » dans l'article 909 du Code civil, b., Belgique, 730.

Mélanges.

— *Hauriou*. — V. ce nom.

— *Pillet*. — V. ce nom.

Membre.

— d'une association exclus. — V. *Association*.

Ménage.

— à nationalités différentes. — V. *Epoux*.

Mère.

Action en paiement d'une pension intentée au nom de l'enfant contre le père présumé. — V. *Filiation naturelle*.

Meuble.

Preuve de la propriété des — à l'encontre du possesseur de bonne foi, b., 82.

Meurthe.

Valorisation des créances privées sous le Directoire dans la —. — V. *Valorisation*.

Mine.

— de sodium et de potassium. — V. *Algérie*.

Caisses minières. — V. *Alsace-Lorraine*.

Délégués ouvriers à la sécurité, l., 919.

Révision des indemnités accordées aux propriétaires pour occupation temporaire de leurs terres par les concessionnaires de —, l., 888.

Sort des conventions passées antérieurement à la concession de la — et par lesquelles le propriétaire de la surface a stipulé des redevances, j., 154.

V. *Algérie, Guyane, Nouvelle-Calédonie*.

Mineur.

Biens de — apportés en société. — V. *Apport*.

Caractère d'ordre public de la protection des — agissant en justice, j., Canada, 1162.

Pouvoirs du tuteur. — V. ce mot.

Retraites des ouvriers —, l., 538.

Salaire de base des —. — V. *Accident du travail*.

V. *Adoption, Hypothèque*.

Minorité.

Protection des — dans les sociétés par actions, b., 78.

Mise.

— à l'*index*. — V. ce mot.

Conditions de validité d'une — à l'*index*. — V. ce mot.

Mitoyenneté.

Cessation de — consécutive à la cessation de contiguïté, j., 794.

Droit d'un propriétaire de contraindre le voisin à lui acquiescer la —, b., 394.

Obligation de transcrire l'acte qui constate l'acquisition de la — d'un mur, j., 158 ; b., 716.

Pouvoir souverain des juges dans l'interprétation des signes de —, j., 157.

Mobilier.

V. *Estimation*.

Modification.

— à un devis. — V. *Entrepreneur*.

Monnaie.

Absence de novation dans le changement de la — de paiement, j., 443.

Absence d'influence des engagements accessoires pour déterminer la — dans laquelle une dette est payable, j., 441.

Clauses de garantie contre les variations de la —, b., Belgique, 734.

Demande de paiement d'obligations en or, sans qu'il y ait à tenir compte de la — dans laquelle la société fait ses recettes, j., 132.

Effet de la loi du 25 juin 1928 sur les clauses de paiement en — étrangère, b., 392.

Effets de la loi monétaire du 25 juin 1928 sur les clauses-or antérieurement souscrites, b., 81.

Inefficacité du motif qui a fait prévoir la — or lors d'une émission d'obligations, j., 1094.

Moment auquel se calcule le change pour une dette de — étrangère, j., 1097.

Obligation payable dans deux — et stipulation d'un change fixe, j., 133.

Principes fondamentaux du droit monétaire français, 949 et s.

Règlement des créances en — stabilisée d'après la Cour de cassation de *Belgique*. — V. ce mot.

Reventes par filières faites en — étrangère, b., 1057.

Stabilisation de la monnaie luxembourgeoise, b., 392.

Un franc égale-t-il un franc ? b., Belgique, 734.

Validité des clauses — or, b., Belgique, 733, 735.

Validité juridique de la clause « payable en or », b., Belgique, 734.

Monument.

— historiques. — V. *Alsace-Lorraine*.

Loi du 23 juill. 1927 complétant la loi du 31 déc. 1913 sur les — historiques, b., 394.

Protection des — naturels, l., 895.

Morale.

Rapports du droit et de la —, b., Roumanie, 742.

Motocyclette.

V. *Automobile*.

Moyen.

Obligation d'indiquer les — d'une opposition à un juge-

Guadeloupe.

Crédit agricole à la —. V. *Agriculture*.

Guyane.

Régime minier en —, l., 1184.

Habitation à bon marché.

Harmonisation du régime de l'indivision du bien de famille et des —, l., 1186.

Régime fiscal des acquisitions d'immeubles à titre onéreux par les organismes d' —, l., 901.

Relèvement des *maxima* de valeur locative, l., 235, 528, 899.

Relèvement du maximum des prêts consentis pour les dépendances culturelles ou artisanales des —, l., 899.

Traité pratique des —, b., 719.

Hauriou.

Mélanges Maurice Hauriou, b., 400.

Heimatlos.

V. *Succession*.

Héritage.

Famille et —. — V. ce mot.

Héritier.

— lésé exécutant la donation-partage rescindable pour lésion. — V. *Partage*.

Action contractuelle exercée par l' — d'un contractant, j., 1088.

Déchéance du bénéfice d'inventaire. — V. *Bénéfice*.

Droit de renoncer à la communauté appartenant aux — de

la femme. — V. *Inventaire*.

Légataire devenant locataire de l' —. — V. *Testament*.

L'Etat —, b., 1061.

Société entre co- —. — V. *Co-héritier*.

Valeur des actes juridiques faits par l' — apparent, b., Belgique, 729.

Histoire.

— du *droit*. — V. ce mot.

Hongrie.

Droit hongrois des cartels, b., 713.

Honoraire.

— d'avocat. — V. *Egypte*.
V. *Notaire*.

Hôpital.

Responsabilité contractuelle d'un — pour maladie contractée par un enfant qui y est soigné, j., 765.

Hospice.

Legs fait à une commune en vue de la fondation d'un —.
— V. *Legs*.

Hôtelier.

Faute commune du voyageur et de l' —, j., 790.

Hôtellerie.

Dépôt accessoire d'un contrat d' —, j., 151.

Houille.

Jurisprudence de la — blanche, b., 82.

- d'un tribunal français à l'égard d'un Etat étranger, b., 1066.
- en cas de divorce entre étrangers. — V. *Divorce*.
- en matière d'aval. — V. *Egypte*.
- *ratione materiae* en matière de pensions alimentaires, l., 1219.
- *ratione personae* en matière de pensions alimentaires, de fournitures, de travaux ou de louage, l., 1218.
- Clauses attributives de —. — V. *Intervention*.
- V. *Divorce*.

Complainte.

- exercée par le locataire, b., 90.
- Action en — protégeant une servitude de prospect. — V. *Servitude*.
- V. *Possession*.

Complaisance.

- Effets de —. — V. *Effet de commerce*.

Compromis.

- passé par une *commune*.
- V. ce mot.

Compte.

- Arrêté de — entraînant acceptation tacite de la succession. — V. *Acceptation*.
- V. *Commissaire*.

Concept.

- dans le domaine juridique.
- V. *Abus du droit*.

Concession.

- de *licence*. — V. ce mot.
- Nature juridique de la — funéraire; droit du titulaire sur les intertombes et les sentiers d'isolation, j., 155.
- V. *Mine*.

Concessionnaire.

- d'énergie électrique. — V. *Electricité*.
- V. *Mine*.

Conciliation.

- Tentative obligatoire de —.
- V. *Travail*.

Concordat.

- Caution de failli bénéficiaire d'un — amiable. — V. *Faillite*.

Concubinage.

- Action en indemnité de la concubine, j., 107.
- Préposé commun aux deux concubins. — V. *Préposé*.

Concurrence.

- déloyale par vente à bas prix, j., 109.

Condamnation.

- dont l'exécution est garantie par l'hypothèque judiciaire. — V. *Hypothèque*.

Condition.

- potestative et indétermination de l'objet, j., 435.
- prohibée par la loi dans les contrats, b., Belgique, 733.
- résolutoire. — V. *Bail*.
- Effet de la — résolutoire affectant un bail sur la durée du bail. — V. ce mot.

Assistance publique.

Celui qui reçoit des enfants de l'— est-il le préposé de celle-ci, j., 760.

Puissance paternelle déléguée à l'—. — V. *Adoption*.

Association.

Conditions d'exclusion des membres d'une —, j., 792.

Droit pour les — d'exclure un de leurs membres, b., 1056.

Légalité des — de fait, b., Belgique, 740.

Sociétés ou —, b., 389.

Associé.

Administration par un —. — V. *Administration*.

Décès d'un —. — V. *Entreprise*.

Responsabilité inégale des —. — V. *Société*.

Assurance.

— contractée par le mari au profit de sa femme. — V. *Récompense*.

— et droit international, b., 720.

— maritime de marchandises destinées à la *contrebande*. — V. ce mot.

— sociales, l., Italie, 303. — V. *Alsace-Lorraine*.

— sociales et caisses de retraites patronales. — V. *Retraite*.

— sociales et l'agriculture, b., 81.

— sociales et notion de contrat de travail, b., 393.

— sociales; fonctionnement, b., 710.

— sociales et les étrangers, b., 720.

— sociales; mise à effet de la loi, l., 540.

— sociales; projet de loi rectificatif, l., 543.

— sociales; réforme de la loi du 5 avr. 1928, l., 933.

— terrestres et maritimes, b., 710.

Aliéné assuré mettant le feu à la maison assurée, j., Canada, 506.

Clause interdisant à l'assuré de reconnaître sa responsabilité, b., 715.

Conditions pour que l'assureur subrogé à l'assuré puisse exercer les droits de celui-ci, j., 126.

Contrat d'— relatif aux marchandises de *contrebande*. — V. ce mot.

Droit des — terrestres, b., Belgique, 740.

Effet de la clause de l'— interdisant à l'assuré de reconnaître sa responsabilité, j., 434.

Effet de la police d'— d'un commettant à l'égard du préposé, j., 768.

Effet de la violation par l'assuré de la clause lui interdisant de reconnaître sa responsabilité, b., 715.

Effet des fautes de l'assureur et de l'assuré, j., 1090.

Effet d'une déclaration inexacte des salaires payés par l'assuré, j., 128.

Effet sur l'— de la cessation du risque et de sa réapparition, j., 128.

Envoi tardif d'une lettre de

dénonciation d' —, j., 772.
 Étendue du recours de l'assuré contre l'assureur si une compensation se produit entre lui et un tiers, j., 129.
 L'assuré peut-il se faire rembourser les intérêts du capital qu'il paie à la victime, j., 771.
 L'intérêt d' —, b., Belgique, 740.
 Moment de formation du contrat d' —, j., 122.
 Notion de valeur agréée dans l' —, b., 722.
 Obligations des notaires et des courtiers d' — en ce qui concerne les — réalisées par leur intermédiaire, l., 253.
 Portée de l' — couvrant les accidents d'automobile lorsque la voiture est conduite par un ami de l'assuré, j., 437.
 Portée de l'obligation de l'assuré de déclarer les privilèges grevant la chose assurée, j., Canada, 509.
 Portée de l'obligation de l'assuré de déclarer tout changement de sa capacité, j., Maroc, 1181.
 Portée d'une — protégeant contre tout risque, j., 761.
 Portée d'une police d' — excluant le cas de violation de règlements, j., 1094.
 Protection des titulaires de polices d' — sur la vie au porteur contre la perte ou le vol, l., 253.
 Quand une transaction après accident permet-elle de demander une nouvelle indemnité?, j., 130.

Réglementation des modes de gestion dans les sociétés d' — sur la vie, l., 530.
 Responsabilité de l'assureur qui poursuit des pourparlers pour laisser s'écouler le délai de prescription, j., 773.
 Responsabilité de l'assureur pour les actes de son agent relatifs à l' —, j., 759.
 V. *Indochine*.

Assuré.

V. *Assurance*

Assureur.

Expéditeur indemnisé par l' —.
 — V. *Commissionnaire de transports*.
 V. *Assurance*.

Astreinte.

— et tiers complice de la violation d'un contrat. — V. ce mot.
 V. *Propriété commerciale*.

Auteur.

— d'infractions connexes. —
 V. *Solidarité*.
 Domaine public payant en matière de droits d' —, b., 396.
 Droit d' — scientifique, b., 396.

Automobile.

— conduite par un autre que le propriétaire. — V. *Assurance*.
 Collision entre — et bicyclette, j., 114, 761.
 Collision entre — et motocyclette, j., 1086.
 Responsabilité de celui qui

- achète une — volée envers son propriétaire, j., 1083.
- Responsabilité des accidents causés pendant les essais d'une — par un acquéreur, j., 757.
- Responsabilité des automobilistes. — V. *Chose*.
- Responsabilité du gardien de l'— si celle-ci est volée et cause un accident, b., 1059.
- Responsabilité du maître dont le domestique prend une leçon d'—, j., 1085.
- Autorisation.**
- donnée par le mari postérieurement à l'accomplissement de l'acte par la femme mariée non autorisée. — V. *Mari*.
- Effet de l'— en matière d'établissements dangereux, incommodes ou insalubres. — V. *Établissement*.
- V. *Construction*.
- Autorité.**
- de la chose jugée en matière d'abandon du navire et du fret. — V. *Navire*.
- V. *Chose jugée*.
- Aval.**
- Compétence en matière d'—. — V. *Egypte*.
- Situation du donneur d'—, b., 1059.
- Avancement.**
- V. *Juge*.
- Avantage.**
- conditionnels : leur caractère de pactes sur successions futures. — V. *Succession*.
- Compensation de l'— matrimonial par l'excédent des produits du travail de l'époux bénéficiaire sur les revenus de son conjoint. — V. *Retranchement*.
- V. *Rapport*.
- Avant-contrat.**
- b., Suisse, 404.
- Avarie.**
- imputable aux affréteurs. — V. *Navire*.
- Aveu.**
- Nécessité que l'— ait été fait avec l'intention de le faire servir à la preuve, j., 446.
- Avocat.**
- Droit de laisser la direction effective de son cabinet à un secrétaire, j., 192.
- Privilège des — pour leurs honoraires, j., Égypte, 221; b., 720.
- Régime disciplinaire des —, l., 1222.
- Avoué.**
- Décès de l'— du surenchérisseur. — V. *Surenchérisseur*.
- Bail.**
- à ferme : commentaire de la loi du 7 mars 1929, b., Belgique, 738.
- à loyer : loi du 29 juin 1929, b., 1058.
- consenti au survivant des époux sur un propre de

- l'autre par une clause du *contrat de mariage*. — V. cette expression.
- et *fonds de commerce*. — V. cette expression.
- industriels et commerciaux. — V. *Propriété commerciale*.
- passé par celui dont le droit de propriété est ensuite annulé, j., 451.
- passé par un propriétaire après avoir fait une promesse de vente, j., 1106.
- résultant d'une clause d'un *testament*. — V. ce mot.
- simultané d'un local commercial et d'un appartement. — V. *Propriété commerciale*.
- Application et interprétation des conventions diplomatiques en matière de législation sur les loyers, l., 887.
- Caducité de la promesse de vente contenue dans un — au cas de destruction de la chose louée, j., 776.
- Charge des frais de l'état des lieux, j., 779.
- Clause d'échelle mobile, b., 715.
- Code formulaire de la prorogation et des prix des loyers, b., 1056.
- Distinction du — à loyer et du — à ferme, j., 454.
- Divisibilité du droit au —. — V. *Propriété commerciale*.
- Droit de *reprise*. — V. ce mot.
- Droit des sous-locataires au renouvellement des — à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel, b., 392.
- Droits de l'acquéreur de l'immeuble loué au cas de dégradations, j., Roumanie, 850.
- Durée de la prorogation lorsque le locataire a bénéficié de — successifs, j., 148.
- Effet de la condition résolutoire du — lorsque le locataire commerçant a donné le fonds en gage, j., 142.
- Équivalence de la prohibition de sous-louer et de céder le — et conséquences sur l'apport en société, b., 392.
- Interdiction pour le locataire de céder ses droits sans autorisation du bailleur, b., 1058.
- L'acquéreur d'un immeuble loué doit-il signifier au locataire qu'il est créancier à raison des loyers et des dégradations, j., 1108.
- Législation des — à loyers, l., 521.
- Le nouveau régime des loyers pour les locaux d'habitation ou professionnels, b., 1058.
- Locataire exerçant la *complainte*. — V. ce mot.
- Loyer fixé d'après l'indice du prix de la vie, j., 453, 779.
- Nécessité de prévenir les divers copropriétaires pour obtenir le renouvellement du —, j., 784.
- Objections possibles à la réalisation d'une promesse de vente contenue dans un —, j., 1108.
- Obligation de l'acquéreur de l'immeuble quant à l'exécution d'un — de trente ans non transcrit dont l'aliénateur a stipulé l'exécution, j., 140.

Obligation du locataire de prévenir le bailleur des vices de la chose louée. — V. *Vice*.

Possibilité d'une prorogation de — subordonnée au droit du bailleur de démolir pour reconstruire, j., 147.

Réduction d'un — perpétuel à quatre-vingt-dix-neuf ans, j., 450.

Réforme de la loi du 1^{er} avr. 1926, l., 870.

Régime des loyers jusqu'en 1939, b., 1058.

Régime des prorogations, l., 233.

Renouvellement des — à usage commercial ou industriel. — V. *Propriété commerciale*.

Résiliation du — au cas de vente de l'immeuble. — V. *Propriété commerciale*.

Révision des prix des — de longue durée, l., 234, 889.

Rôle de l'*intuitus personae* dans la formation du contrat de —, b., 81.

Tacite *reconduction* du —. — V. ce mot.

Un — sous condition résolutoire peut durer plus de quatre-vingt-dix-neuf ans, j., 141.

V. *Fermage, Nouvelle-Calédonie, Propriété commerciale, Réunion, Togo*.

Bailleur.

Non responsabilité du — pour les dettes du locataire du *fonds de commerce*. — V. cette expression.

— achetant un immeuble en

vue de l'agrandissement éventuel de son commerce. — V. *Propriété commerciale*.

Droit du — de démolir pour reconstruire. — V. *Bail*.

Privilège du — d'immeubles. V. *Privilège*.

Usage fait par le — des lieux repris. — V. *Reprise*.

Banque.

Encyclopédie de — et de bourse, b., 719, 1064.

Responsabilité d'une — pour dépôt d'argent, j., 1119.

Responsabilité d'une — pour prêt en roubles, j., 442.

Banquier.

Portée du règlement des — à l'égard des clients, j., 767.

Réglementation de la profession de —, l., 905.

Responsabilité des — dans les émissions de titres, j., 1095.

Responsabilité du — pour non vérification des tirages à propos des titres qu'il vend, j., 131.

Bâtiment.

Responsabilité du propriétaire d'un — s'écroulant pendant la démolition, j., Canada, 1159.

Ruine d'un — du domaine public. — V. *Commune*.

Belgique.

b., 722 et s.

Convention franco-belgo-luxembourgeoise, l., 1224.

Règlement des créances en

monnaie stabilisée d'après la
Cour de cassation de —, b.,
715.

Bénéfice.

Impôt sur les — commerciaux
et rémunérations allouées
aux gérants des sociétés à
responsabilité limitée. — V.
cette expression.

Bénéfices de guerre.

Recouvrement de la contribu-
tion extraordinairesur les—
— V. *Trésor*.

Bénéfice d'inventaire.

Cas où l'héritier est déchu du
—, b., Belgique, 729.

Bibliographie.

— générale des sciences juri-
diques, politiques, économi-
ques et sociales de 1800 à
1925-1926, b., 381.

Bicyclette.

Accidents de — et article 1384
du Code civil, b., 1058.
Collision entre automobile et
— — V. *Automobile*.

Bien.

— ennemis. — V. *Séquestre*.

Bien de famille.

Constitution d'un — artisanal,
l., 900.
Constitution d'un — mobilier,
l., 900.
V. *Habitation à bon marché*.

Bilan.

l., 240.
Réévaluation des —, b., 81.

Bon de livraison.

Distinction du *delivery order*
et du simple —, j., 125.

Bonne foi.

— et responsabilité au cas de
délit de *douane*. — V. ce
mot.
Notion de — — V. *Action
paulienne*.

Bourse.

Contrat de —, l., 303.
Encyclopédie de banque et de
— V. *Banque*.
Exception de jeu dans les opé-
rations de —, b., Belgique,
740.
Notion de jeu en matière d'o-
pérations de —, b., Bel-
gique, 740.

Brésil.

b., 403.
Code civil des Etats-Unis du
—, b., Brésil, 94, 742.

Brevet d'invention.

l., 916.

Brume.

Signal de — — V. *Abordage*.

Bulletin des lois.

Suppression du —, l., 946.

Bureau.

— d'une société. — V. *Pro-
priété commerciale*.

Câble.

Droit de passage par —
aérien. — V. *Servitude*.

Cadastre.

Révision et conservation du
—, l., 894.

Caducité.

V. *Testament*.

Cahier des charges.

Notification du —. — V. *Hypothèque*.

Caisse.

— de crédit agricole. — V. *Agriculture*.
— de retraites patronales. — V. *Retraite*.
— minières. — V. *Alsace-Lorraine*.

Cantonement.

V. *Saisie-arrêt*.

Capacité.

— de la femme séparée. — V. *Séparation de corps*.
— des étrangers en France et loi française. — V. *Etranger*.
Changement de —. — V. *Assurance*.
Dérogation aux règles régissant la — des personnes. — V. *Contrat de mariage*.
Moment à prendre en considération pour apprécier la — de disposer et de recevoir par donation entre vifs, b., Belgique, 730.

Capital.

Fixité du — social comme garantie des créanciers, b., 393.
Formation du —. — V. *Société à responsabilité limitée*.

Capitalisation.

Sociétés de —, l., 910.

Carte.

— d'identité. — V. *Algérie, Etranger*.

Cartel.

Trust et — internationaux, b., 720.
V. *Hongrie*.

Casino.

Droit de la direction d'un — d'expulser le titulaire d'une carte d'entrée sans avoir à donner de motif, j., 444.

Cassation.

Pourvoi en — pour violation d'une loi indigène, b., 402.

Cause.

— de l'obligation d'un client envers son architecte, b., 81.

Cautio.

— du failli concordataire. — V. *Faillite*.
— *judicatum solvi*, b., 1065.
— V. *Algérie, Exception*.
— *judicatum solvi* présentée pour la première fois en appel, j., 183.
La — qui gère les biens du débiteur principal peut-elle invoquer l'article 2037 du Code civil?, j., 152.
Libération de la — si le créancier se fait consentir une sûreté frappée de nullité, j., Egypte, 219.

Cautionnement.

b., Danemark, 404.
Portée d'un — temporaire, j.,
153.

Certificat.

— de *propriété*. — V. ce mot.
— Témoin ayant délivré —
— V. *Reproche*.

Cessation.

— des subsides. — V. *Paternité*.

Cession.

— des actions d'apport. — V.
Action.
— fictive d'un office. — V.
Contre-lettre.

Transcription du titre constatant
cession de *mitoyenneté*.
— V. ce mot.

Chambord.

L'affaire du domaine de —,
b., 402.

Chambre.

— corporative. — V. *Député*.

Chambre de commerce.

—, d'industrie et d'agriculture.
— V. *Colonie*.
V. *Saint-Pierre et Miquelon*.

Change.

Commerce des —, l., 533.
Perspectives de l'unification
du droit du —, b., 1053.
Projet de loi cambiaire. — V.
Tchécoslovaquie.
Stipulation d'un — fixe. — V.
Monnaie.
Vers l'unification du droit du
—, b., 714.
V. *Monnaie*.

Charge.

Donation avec —. — V. *Donation*.
V. *Propriété*.

Chargement.

Responsabilité des dommages
matériels en cas de — et de
déchargement, b., 721.

Chemin.

— ruraux, l., 893.
Droit d'usage appartenant au
propriétaire d'un fonds sur
le — d'exploitation y abou-
tissant, j., 156.

Chemin de fer.

Action du patron contre la
compagnie de — pour retard
dans le transport de ses em-
ployés, j., 790.
Erreur dans le libellé d'un
tarif de —. — V. *Erreur*.
Privilege des — sur la mar-
chandise transportée. — V.
Privilege.

Cheptel.

— propre. — V. *Communauté
conjugale*.

Chèque.

— à échéance. — V. *Egypte*.
— postaux, l., 252.
Paiement des — barrés volés,
b., 1058.
Responsabilité pour paiement
de — barré, j., 1095.
Unification du droit en ma-
tière de —, b., 1059.
Valeur et effet d'un paiement
par —, j., 134, 1097.

Chine.

b., 1068.

Chirurgien.

— réclamant à son client une somme globale comprenant les honoraires des médecins assistants. — V. *Action*.

Responsabilité pour une opération de chirurgie esthétique, j., 423.

Chose.

Effet de l'accident causé par une — vis-à-vis d'un cocontractant du gardien, b., 1058.

Notion de — dangereuse, b., 81.

Notion de — dangereuse du fait de la — et responsabilité des collisions entre véhicules, b., 715.

Responsabilité du fait des — envers les préposés, j., 426.

Responsabilité du gardien d'une — et faute de la *victime*. — V. ce mot.

Recevabilité du propriétaire des — dangereuses et spécialement des automobilistes, b., 712.

Une faucheuse est-elle une — dangereuse?, j., 117.

Chose jugée.

— en matière d'abandon du navire et du fret. — V. *Navire*.

Autorité au civil de la décision criminelle déclarant une personne civilement responsable, j., 1101.

Autorité de la — au crimi-

nel sur le civil, b., 1054.

Autorité de la — par un arrêt pénal vis-à-vis de la partie civilement responsable qui ne figurait pas à cette instance, b., Belgique, 736.

Etat au civil de la décision criminelle statuant sur la faute de la victime, j., 1102.

Chrétien.

Succession des — en Orient. — V. *Succession*.

Chute.

— d'un *arbre*. — V. ce mot.

Circulation.

Accidents de la —, b., 711.

Citation.

— devant un juge incompetent. — V. *Délai*.

— d'une société devant le tribunal d'une ville où elle a une *succursale*. — V. ce mot.

Clause.

— attributives de compétence. — V. *Intervention*.

— d'*accroissement*. — V. ce mot.

— de non garantie. — V. *Vente*.

— de non-responsabilité. — V. *Responsabilité*.

— de style. — V. *Vente*.

— de *surenchère*. — V. ce mot.

— d'exonération de *dommages-intérêts*. — V. ce mot.

— limitant la responsabilité du vendeur. — V. *Vente*.

- *or.* — V. ce mot.
Conditions d'existence de l'acceptation de la — compromissoire, j., 428.
V. *Inaliénabilité.*
- Clerc.**
— de *notaire.* — V. ce mot.
- Client.**
Cause de l'obligation du — envers son architecte, b., 81.
- Clinique.**
Gérance d'une —. — V. *Médecin.*
- Clôture.**
Non-application aux — en fil de fer barbelé des dispositions de l'article 671 du Code civil.
— V. *Plantation.*
Droit du propriétaire de contraindre son voisin à lui rembourser la moitié de la valeur d'un mur de — forcées qu'il a fait édifier à ses frais, j., 156.
- Code.**
— civil des Etats-Unis du Brésil, b., Brésil, 94, 403.
— civil de la République de Chine, b., 1068.
— civil égyptien mixte annoté. — V. *Egypte.*
— civil français, b., Allemagne, 405.
— civil turc, b., 381.
— disciplinaire et pénal de la marine marchande. — V. *Marine.*
— individualiste et droit syndical, b., 713.
- Modifications aux — civil, pénal et de procédure pénale, l., Italie, 279.
V. *Maroc, Russie.*
- Codébiteur.**
Libération du — solidaire qui ne peut bénéficier de la subrogation, j., Egypte, 219.
- Codification.**
Efforts de — en France, b., 1049.
- Coffre-fort.**
Testament déposé dans un — loué en banque par le *de cujus.* — V. *Testament.*
- Cohabitation.**
— des époux dans le mariage.
— V. *Epoux.*
- Cohéritier.**
Société entre —, j., 1118.
- Collectivité.**
Rejet des certificats de propriété par les — émettrices.
— V. *Propriété.*
- Collision.**
— entre véhicules. — V. *Chose.*
V. *Automobile.*
- Colombie.**
Leçons de statistique, b., 93.
- Colonie.**
Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture dans les —, l., 255.
Enonciations des jugements de divorce et de séparation

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES ⁽¹⁾

N. B. — Les chiffres renvoient aux pages. Suivant que le renvoi est fait à la partie *Bibliographie*, *Jurisprudence* ou *Notes parlementaires*, le chiffre de la page est précédé de l'indication b., j., ou l.

Abandon.

— injustifié de la femme. —
V. *Séduction*.

Abonné.

V. *Gaz.*

Abordage.

Calcul du montant des dommages-intérêts en cas de mort dans un —, b., 721.

Obligation de stopper à l'audition du signal de brume, b., 92.

Présomption de faute au cas d' — s'il y a eu violation de règlement, b., 92.

Abstention.

— fautive en droit civil et pénal, b., 390.

Abus du droit.

L' — et les relations du réel et des concepts dans le domaine juridique, b., 714.

Académie.

Mémoires de l' — internationale de droit comparé, b., 86.

Recueil des cours de l' — de droit international, b., 720.

Acceptation.

— de la clause compromissoire.
— V. *Clause*.

— des risques. — V. *Victime*.
— tacite d'une succession résultant d'un arrêté de compte, j., 479.

Forme de l' — du renouvellement du bail d'un local commercial. — V. *Propriété commerciale*.

Prescription du droit d' — d'une succession, j., 478.

V. *Lettre de change*.

Accessoire.

— à un *mandat*. — V. ce mot.

Dépôt — d'un contrat d'*hôtellerie*. — V. ce mot.

(1) Dressée par M^{lle} Marg. Haller, docteur en droit, assistante de droit civil à la Faculté de droit de Paris.

Echange.

Action en nullité de l' — après l'aliénation de l'immeuble reçu par le coéchangiste demandeur, j., 450.

— entre époux. — V. *Rétention.*

V. *Régime dotal.*

Echéance.

Chèque à —. — V. *Egypte.*

Echelle.

Extinction par non-usage de la servitude du tour d' —, j., 164.

Clause d' — mobile. — V. *Bail.*

Ecole.

Risque professionnel dans les maisons d'éducation. — V. *Risque.*

Economie.

— nationale, l., Italie, 304.

Société d' — mixte. — V. *Société.*

Ecrit.

Dérogation conventionnelle à la nécessité de l' —. — V. *Preuve.*

Effet de commerce.

— en droit égyptien, b., 76.

Contre-passation d' — non payés et conséquences, b., 80.

Distinction des — de complaisance et des — sérieux, b., 80.

Timbrage des — en *Algérie.* — V. ce mot.

Effet de complaisance.

Fondement de la nullité des —, b., 402.

V. *Femme.*

Egypte.

b., 720.

Chèque à échéance en —, b., 720.

Code civil égyptien mixte annoté, b., 1050.

Compétence en matière d'aval en —, b., 1066.

Effet de commerce en droit égyptien. — V. *Effet de commerce.*

Les tribunaux mixtes *forum* de droit commun en —, b., 402.

Les tribunaux mixtes peuvent-ils ordonner la confection d'un inventaire et l'apposition ou la levée des scellés en matière de succession, b., 720.

Privilège des honoraires d'avocat en —. — V. *Avocat.*

Election.

V. *Tribunal de commerce.*

Electricité.

Restitutions dues par le concessionnaire d'énergie électrique à raison des eaux ou de l'énergie dont les riverains sont privés, b., 393.

Elève.

— qui s'est blessé par une faute de l'*instituteur.* — V. ce mot.

Éléments.

— du *fonds de commerce.* — V. ce mot.

Droits de la femme après la dissolution de la — sur la part de son mari dans une société de personnes, b., 1053.

La — devient-elle propriétaire du mobilier estimé par l'un des époux? — V. *Estimation*.

Les reprises d'une femme renonçante à la — sont entre époux un acte de partage, susceptible de donner lieu à rescision pour lésion, j., 479.

Moment auquel il faut se placer pour évaluer si une lésion est intervenue dans le partage de la —, j., 753.

Nullité de la vente de cheptel faite par le mari, j., 1081.

Nullité du règlement anticipé de la —, j., 753.

Renonciation à la — par les héritiers de la femme. — V. *Inventaire*.

V. *Indivision, Propre, Récompense*.

Commune.

Exécution d'une réquisition adressée à une —, b., 1057.

Immeubles des — et *propriété commerciale*. — V. cette expression.

Legs fait à une — en vue de la fondation d'un hospice. — V. *Legs*.

Nullité du compromis passé par une —, j., 763.

Responsabilité d'une — pour la ruine d'un bâtiment du domaine public, j., 115.

Communication.

Exception de — de pièces. — V. *Exception*.

Comourant.

Application des présomptions légales au cas où il y a —, b., 83.

Comparution.

Analogie de la — personnelle et de l'interrogatoire sur faits et articles, j., 203.

Compensation.

— opposée par un codébiteur solidaire du chef d'un autre codébiteur, j., 443.

Absence de — en cas de stipulation pour autrui entre la dette du promettant et une créance de celui-ci contre le stipulant, j., Egypte, 217.

Effet de la compensation qui se produit entre l'assuré et un tiers sur le recours de l'assuré contre l'assureur, j., 129.

Compétence.

— dans un litige entre un Tunisien et une société de nationalité contestée, j., 1147.

— des conseils de prud'hommes, l., 266.

— des *juges de paix*. — V. ce mot.

— des tribunaux. — V. *Madagascar*.

— des tribunaux de commerce. — V. *Immeuble*.

— des tribunaux judiciaires en ce qui concerne les règlements d'eau. — V. ce mot.

— du juge des *référés*. — V. ce mot.

— monétaire. — V. *Monnaie*.
 — musulman, *obligations*. —
 V. ce mot.
 — musulman : théorie générale des *actions*. — V. ce mot.
 — naturel et — positif, b., 382.
 — romain, cours élémentaire, b., 89.
 — syndical et code individualiste. — V. *Code*.
 Abus et relativité des —, b., 382.
 A la recherche du fondement du —, 57 et s., 359 et s.
 Contestation sur le fond du —. — V. *Contestation*.
 Dynamique et statique dans le —, b., 382.
 Filiation naturelle en — comparé et particulièrement en — roumain, b., 94.
 Histoire générale du — français public et privé des origines à 1815, b., 718.
 Histoire du — romain, b., 88.
 Introduction à l'étude du — civil, b., 73.
 Jugements déclaratifs et jugements constitutifs de —, 17 et s.
 Jurisprudence de — civil, b., Pays-Bas, 93.
 Jurisprudence, *source* du —. — V. ce mot.
 La vie, le —, la liberté, 685 et s.
 Le mariage en — canonique. — V. *Mariage*.
 L'enseignement du — en France et aux Etats-Unis, b., 379.
 L'enseignement du — : sciences sociale et internationale, b., 379.

Le réalisme et le normativisme dans la science juridique, b., 382.

Mémoires de l'Académie internationale de — comparé, b., 86.

Mouvements généraux du — civil belge contemporain, b., Belgique, 722.

Projets de conventions sur certaines matières de — fluvial, b., 91.

Qu'est-ce qu'une faculté de —, b., 74.

Rapports du — et de la *morale*. — V. ce mot.

Recueil des textes usuels de — international privé, b., 85.

Relativité des —, b., 382.

Théorie de la responsabilité en — civil et en — pénal. — V. *Responsabilité*.

Volonté des particuliers créatrice de — privés, 5 et s.

V. *Famille*.

Durée.

— du *travail*. — V. ce mot.

Limitation de la — d'un bail sous condition résolutoire. — V. *Bail*.

Prix des baux de longue —. — V. *Bail*.

Dynamique.

— et statique. — V. *Droit*.

Eau.

Compétence des tribunaux judiciaires en ce qui concerne les difficultés d'application des règlements d' —, j., 467.

Il n'y a pas — purement testamentative dans le fait qu'un objet doit être vendu au tarif en vigueur, j., 123.

Moment auquel la — est réputée accomplie aux termes de l'article 1178 du Code civil, j., 770.

Confirmation.

— d'un *contrat*. — V. ce mot.

— d'une donation-partage rescindable pour lésion. — V. *Partage*.

Impossibilité de — d'un pacte sur succession future, j., 475.

Conflit.

— collectif du *travail*. — V. ce mot.

— du travail. — V. *Agriculture*.

Conflit de lois.

— dans les rapports franco-espagnols en matière de mariage, de divorce et de séparation de corps, b., 718.

— dans le temps, b., 1044.

— en Alsace-Lorraine sur les formes habilitantes. — V. *Alsace-Lorraine*.

Congé.

— annuel payé, l., 1204.

Congédiement.

Indemnité accordée au marin en cas de — injustifié, b., 92.

Congrès.

— de T. S. F. — V. *Télégraphie*.

Conjoint.

Droits respectifs du — survivant qui par contrat de mariage a reçu du prémourant donation de l'usufruit de la moitié des biens composant la succession de ce dernier et des enfants auxquels le prémourant a légué par préciput la plus grande quotité disponible, b., Belgique, 731.

Quotité disponible au profit du second —, b., Belgique, 731.

Connexité.

— des infractions. — V. *Solidarité*.

Conseil.

— d'administration. — V. *Société, Surenchère*.

Conseil de famille.

Délibération du —. — V. *Tutelle*.

Conseil des prud'hommes.

Compétence des —, l., 267.

Représentation des parties devant le —, l., 1220.

Consentement.

Nullité de la convention tendant à obtenir le — des époux au *divorce*. — V. ce mot.

Conservation.

— du privilège du *Trésor*. — V. ce mot.

Frais faits pour la — d'un *immeuble*. — V. ce mot.

V. *Fonds de commerce*.

Consignation.

V. *Rétention.*

Consommation.

V. *Coopérative.*

Constance.

V. *Possession d'état.*

Constitution.

— modernes, b., 89.

V. *Bien de famille.*

Constructeur.

— de *navire.* — V. ce mot.

Construction.

— élevées au-dessus de l'assiette d'une servitude de passage. — V. *Servitude.*

— élevée par un locataire. — V. *Immeuble.*

Autorisation bénévole de construire sur un terrain, j., Canada, 508.

Crédit à la —, l., 1182.

Hypothèque des navires en —. — V. *Navire.*

Mise à effet du programme de — de logements, l., 233.

Responsabilité du propriétaire pour non amélioration d'une —, Egypte, j., 213.

Contestation.

— sur le fond du droit, j., 779.

Contiguïté.

Cessation de —. — V. *Mitoyenneté.*

Continuité.

V. *Possession d'état.*

Contractant.

V. *Héritier.*

Contrat.

— confirmé par des lettres qui se croisent, j., 432.

Autorisation d'un contractant d'exécuter le — malgré les risques graves qui surviennent, j., Maroc, 1169.

Conditions d'existence du — judiciaire, j., 121.

Droit de police privée entre contractants et effet de la faute de l'un sur les obligations de l'autre, j., 124.

Effets de la faiblesse d'esprit sur les — passés, j., Egypte, 214.

Formation du — d'*assurance.* — V. ce mot.

Indemnité allouée en matière de —. — V. *Intérêts.*

Lettres missives constatant un —. — V. *Lettre missive.*

Non effet du — d'une société à l'égard d'un de ses actionnaires principaux. — V. *Société.*

Possibilité de condamner le tiers complice de la violation d'un — à une indemnité pour contravention future et à une astreinte, j., 1089.

Possibilité de transformer en appel une demande en exécution de — en une demande en résolution, b., 91.

Recevabilité d'un contractant à se prévaloir de la violation d'une clause du — alors même qu'il l'a lui-même provoquée par un prête-nom, j., 421.

Valeur des conventions indiquées dans une offre et omises dans le — définitif, j., Canada, 508.

V. *Condition, Hôtellerie, Représentation, Résolution.*

Contrat de mariage.

Conséquences du fait que le — d'époux commerçants n'a pas été déposé au tribunal de commerce, b., Belgique, 726.

De futurs époux peuvent-ils par leur — déroger aux règles établissant la capacité des personnes, b., Belgique, 726.

Epoux de nationalité différente se mariant à l'étranger sans faire de —. — V. *Régime matrimonial.*

Licéité de la dation d'un immeuble en paiement d'une rente viagère constituée à titre gratuit par le père de la future épouse dans le —, b., Belgique, 726.

Nullité comme pacte sur succession future de la clause du — permettant au survivant des époux de reprendre le matériel agricole dépendant d'un propre de l'autre et d'avoir droit à un bail de neuf ans sur ce propre, j., 171.

Validité de la clause de conservation d'une exploitation commerciale, industrielle ou agricole propre à l'un des époux, b., 384.

Contrat de travail.

Résiliation des — à durée indéterminée, l., 1204.

Contravention.

— future. — V. *Contrat.*

Contrebande.

Contrat d'assurance relatif aux marchandises de —, b., 92.

Validité de l'assurance maritime pour des marchandises destinées à la —, b., 80.

Contre-lettre.

Effet d'une — déclarant fictive une cession d'office, j., 1087.

Contre-passation.

V. *Effet de commerce.*

Contribution.

Recouvrement de la — extraordinaire sur les bénéfices de guerre. — V. *Trésor.*

Contrôle.

— des tribunaux. — V. *Agent.*

— du directeur d'une publication. — V. ce mot.

V. *Société.*

Convention.

— diplomatique. — V. *Bail.*

— diplomatiques et intérêts privés, l., 947.

— passée antérieurement à la concession de la mine. — V. ce mot.

— prévoyant la forme d'un acte à accomplir postérieurement. — V. *Acte.*

Projets de — en matière de droit fluvial. — V. *Droit.*

Conversion.

— de la séparation de corps en divorce. — V. ce mot.

Coopérative.

Définition et nature juridique des — de consommation, b., 1057.

Sociétés — ouvrières de production ou de crédit, l., 1188.

Cooccupation.

— en cas d'*incendie*. — V. ce mot.

Copropriété.

— et renouvellement du *bail*.
— V. ce mot.

Correspondance.

Droit du mari de surveiller la — de sa femme survivant à l'ordonnance de domicile séparé, j., 748.

Cote.

V. *Livre de commerce*.

Cours.

Responsabilité du personnel enseignant des — professionnels publics et obligatoires, l., 892.

Courtier.

— représentant à la fois les deux parties, j., 431.

Exercice de l'action du — en paiement du courtage, b., 716.

V. *Assurance*.

Coût.

— de la vie. — V. *Bail*.

Créance.

— alimentaires entre époux divorcés. — V. *Divorce*.

Application de la prescription

quinquennale. — V. *Prescription*.

Privilèges sur les —. — V. *Privilège*.

Règlement des — en monnaie stabilisée. — V. *Belgique*.

Valorisation des — privées. — V. *Valorisation*.

Créancier.

— exerçant une *option*. — V. ce mot.

— saisissant qui obtient paiement et veut reprendre la procédure pour une autre créance, b., 90.

— se faisant consentir une sûreté frappée de nullité. — V. *Caution*.

Débiteur essayant de forcer le débiteur d'accepter une autre sûreté que l'hypothèque judiciaire. — V. *Hypothèque*.

Crédirentier.

V. *Rente viagère*.

Crédit.

— agraire, l., Italie, 290.

— agricole. — V. *Agriculture*.

— à la *construction*. — V. ce mot.

— artisanal. — V. *Alsace-Lorraine, Artisanat*.

— hypothécaire. — V. *Hypothèque*.

— pour la réparation des *immeubles*. — V. ce mot.

Caisses de — agricole. — V. *Agriculture*.

Organisation du — au petit et au moyen commerce, l., 914, 1195.

Ouverture de — en droit français, italien et roumain, b., 404.

V. *Coopérative*.

Croates.

V. *Serbes*.

Culture.

Protection des — contre les ravages des lapins de garenne, l., 891.

Cycliste.

Application de l'article 1384 aux —, b., 393.

Responsabilité des — en cas d'accident, b., 81.

Dactylographie.

— des actes notariés. — V. *Colonie, Madagascar, Martinique*.

Danemark.

b., 404.

Date.

— inexacte.

V. *Testament*.

Dation.

— d'un immeuble en paiement d'une rente viagère constituée dans le *contrat de mariage*. — V. cette expression.

— en paiement en vertu du mandat tacite. — V. *Femme*.

Déballage.

Réglementation des ventes au —, l., 1193.

Débiteur.

— condamné. — V. *Hypothèque*.

— de film. — V. *Perte*.

Caution gérant les biens du — principal. — V. *Caution*.

Décès.

Rectification administrative des actes de — dressés pendant la guerre, l., 228.

Déchargement.

— arrêté par lock-out, b., 721.

V. *Chargement*.

Déchéance.

V. *Délai*.

Déchet.

— de route. — V. *Transport*.

Déclaration.

— à la fondation d'une société anonyme. — V. *Société*.

— inexacte des salaires payés par l'assuré. — V. *Assurance*.

Assignation en — de jugement commun. — V. *Intervention*.

V. *Simulation*.

Décret.

— de nationalisation soviétique. — V. *Russie*.

Publication et promulgation des lois et —. — V. *Loi*.

Défaut.

— en justice de paix, j., 206.

Exécution d'un jugement par — suivie de rétractation, j., 323

Péremption du jugement par — faute de comparaître

faute d'exécution dans les six mois, j., 491.

V. *Opposition*.

Défense.

— au fond présentée avant l'exception de *nullité*. — V. ce mot.

Dégradation.

Créances des —. — V. *Bail*.

Délai.

— de déchéance et citation devant un juge incompétent, j., 445.

— de grâce et faute du débiteur, j., 1092.

— d'exercice de l'action en arrachement d'*arbres*. — V. ce mot.

— de procédure, l., 268, 944. — V. *Séparation de biens*.

Augmentation des — de procédure à raison des distances, b., 90.

Irrecevabilité de l'appel contre l'ordonnance abrégant le délai de viduité. — V. *Appel*.

— de trois ans. — V. *Propriété commerciale*.

Abréviation des —. — V. *Prescription*.

Délégué.

V. *Mine*.

Délit.

— de *douane*. — V. ce mot.

— d'imprudence du transporteur bénévole. — V. *Transport*.

— responsabilité *in solidum*. — V. *Solidarité*.

R. DR. CIV. — XXVIII.

« Delivery-order ».

Nature juridique du —, b., 722.

V. *Bon de livraison*.

Demande.

Différence d'objet entre une — en revendication de propriété d'un chemin et une action confessoire de servitude de passage, j., 194.

V. *Divorce*.

Démarchage.

Réglementation du — financier à domicile, l., 908.

Démarcheur.

Responsabilité des —, j., 1083.

Demeure.

Mise en — contenant une erreur de chiffre, j., 767.

Nécessité d'une mise en — en cas de pacte comissoire. — V. *Résolution*.

Nécessité pour une mise en — de parvenir à destination, j., 766.

Démolition.

Bâtiment s'écroulant pendant, la — de ce *bâtiment*. — V. ce mot.

Demolombe.

Les destinées de l'œuvre de — au temps présent, b., 710.

Denrées.

V. *Fermage*.

Dépendance.

V. *Habitation à bon marché.*

Dépens.

Procédure de recouvrement
des —, j., 1139.

V. *Accident du travail.*

Déplacement.

V. *Juge.*

Dépositaire.

Moment à partir duquel un
tiers — d'un prix d'achat
le détient pour le compte
du vendeur, j., Canada,
1163.

Dépôt.

— accessoire d'un contrat
d'*hôtellerie.* — V. ce mot.
— d'argent. — V. *Banque.*
— des abonnés au gaz. — V.
ce mot.

Clause de non-responsabilité
dans le —, b., 715.

Notion de —, j., 467.

Député.

Institution de la chambre
corporative des —, l., Italie,
274.

Déroutement.

— en vue d'échapper à un péril
causé par l'innavigabilité du
navire. — V. *Afrètement.*

Désistement.

Assimilation du — et de
l'acquiescement. — V. *Di-
vorce.*

Destinataire.

Consentement du —. — V.
Lettre.

Droit d'agir en justice du —
substitué, j., 149.

Protestations du — avant
réception des marchandises,
j., 149.

Saisie-arrêt de marchandises
en cours de route par les
créanciers du —. — V. *Sai-
sie-arrêt.*

Destination.

Immeuble par —. — V.
Immeuble.

Servitude par — du père de
famille. — V. *Servitude.*

Dettes.

Choix dans une — alterna-
tive, j., 1092.

Domaine du rapport des —.
— V. *Rapport.*

Païement des — et legs. —
V. *Légataire.*

Monnaie dans laquelle une
— est payable. — V. *Mon-
naie.*

Reconnaissance de —. —
V. *Legs.*

Devis.

Dépassement des —. — V.
Architecte.

Modifications à un —. — V.
Entrepreneur.

Directeur.

V. *Renvoi.*

Direction.

Conducteur et animal placés
sous la — d'autrui. — V.
Animal.

Directoire.

Valorisation des créances pri-

Accident.

- au cours de l'essai d'une *automobile*. — V. *ce mot*.
- dans le transport bénévole. — V. *Transport*.
- de la *circulation*. — V. *ce mot*.
- au cours d'un transport de personnes. — V. *Pension*.
- Acceptation des risques d' —. — V. *Victime*.
- Responsabilité de l' — causé par l'auteur qui voulait éviter un autre —, j., 423.
- Responsabilité des — dans les établissements forains, j., 117; b., 392.
- Responsabilité des cyclistes en cas d' —. — V. *Cycliste*.
- Révision des indemnités pour — corporels de droit commun, b., 81.
- Transaction survenue après —. — V. *Assurance*.

Accident du travail.

- dans les exploitations agricoles. — V. *Agriculture*.
- Allocation temporaire en matière d' —, l., 266.
- Caractère alimentaire des rentes allouées après —, b., 80.
- Caractère d' — des actes intentionnels commis au lieu du travail, b., 1058.
- Distinction établie par la loi belge entre l' — dû au fait de l'exécution du contrat de travail et celui qui ne survient qu'à l'occasion de cette exécution, b., Belgique, 737.
- Exonération du chef d'entreprise en cas — dû partiellement à la faute d'un tiers, b., Belgique, 737.

Extension de la législation des — au personnel des officiers publics et ministériels, l., 1209.

Extension de la notion d' —, l., 931.

Frais et dépens dans les actions relatives à la réparation des —, b., Belgique, 737.

Limite du salaire protégé dans les colonies, l., 265.

Prescription de l'action en paiement de la rente pour —. — V. *Prescription*.

Rajustement des rentes, l., 929, 1205.

Réglementation internationale des —, l., 1210.

Relèvement des limites du salaire protégé, l., 1207.

Salaire de base des apprentis et des mineurs, l., 1108.

V. *Alsace-Lorraine*.

Acconage.

Action des réceptionnaires contre les entreprises d' —. — V. *Navire*.

Accroissement.

Contrat d'acquisition indivise avec clause d' —, b., 717.

Vente faite à deux acquéreurs avec clause d' — au profit du survivant, j., 1127.

Acheteur.

Droit de refuser la marchandise. — V. *Vente*.

V. *Fonds de commerce*.

vées sous le —. — V. *Valorisation*.

Disponible.

Combinaison du — général et du — de l'art. 1098, b., 1062.

Dissolution.

Indivision suivant la — de la communauté conjugale. — V. *Indivision*.

Distance.

— à observer pour les *plantations*. — V. ce mot.

Arrachement des arbres plantés à une — inférieure à la — légale. — V. *Arbre*.

V. *Délai*.

Divorce.

b., Belgique, 724.

— et séparation de corps, b., 382.

Caractère limitatif de l'art. 270 du Code civil, b., Belgique, 725.

Cas dans lesquels le désistement d'appel est assimilé à l'acquiescement et prohibé, j., 750.

Conditions dans lesquelles l'époux qui obtient le — peut, indépendamment de la pension alimentaire de l'art. 301 du Code civil, obtenir des dommages-intérêts à raison des faits qui sont la cause de la rupture du lien conjugal, b., Belgique, 726.

Créances alimentaires entre époux divorcés établies sur le fondement de l'article 203

du Code civil et leurs conséquences, b., 385.

Conversion en — d'une séparation de corps entre sujets italiens lorsque l'un d'eux est ensuite naturalisé Français, b., 402.

Effet de la conversion de la séparation de corps en — sur la pension alimentaire, b., 1053.

Enonciations du dispositif des jugements de — et de séparation de corps dans les colonies, l., 517.

Epoux divorcés se remarquant entre eux, l., 861.

Exception de réconciliation n'existant que si la réconciliation implique l'intention de pardon, j., 105.

Filiation de l'enfant né pendant la procédure de —, b., 1053.

Introduction de la demande en —, l., 863.

Mesures conservatoires prises par la femme commune en biens pendant l'instance en —, b., Belgique, 726.

Naturalisation et —, b., 1052.

Naturalisation postérieure à la séparation de corps et conversion en —. — V. *Naturalisation*.

Nullité de la convention passée entre les époux en vue d'obtenir le consentement au — b., 749.

Nullité de la renonciation à toute pension pour l'époux divorcé ou les enfants, j., 106.

Obligation d'indiquer dans le jugement de — ou de sépa-

ration de corps la date de l'ordonnance autorisant les époux à avoir une résidence séparée, j., 413.

Point de départ du délai de trois ans en ce qui concerne la conversion de la séparation de corps en —, b., Belgique, 725.

Possibilité pour le président du tribunal de donner commission rogatoire à son collègue de la résidence de l'époux demandeur au — aux fins de recevoir la requête au cas d'éloignement, j., 104.

Publicité des jugements de —, de séparation de corps et de séparation de biens, l., 230.

Recevabilité de la demande de conversion de la séparation de corps en — par un mari italien naturalisé Français, j., 415.

Témoin dans la procédure de —. — V. *Alsace-Lorraine*.

Tribunal français du nouveau domicile du mari compétent pour l'action en — entre conjoints belges, j., 201.

V. *Conflit de lois*.

Document.

Présentation des —. — V. *Vente*.

Dol.

— du conseil d'administration. — V. *Société*.

Domaine.

— public payant en matière de droit d'auteur. — V. ce mot.

Ruine d'un bâtiment du — public. — V. *Commune*.

Domestique.

— prenant des leçons d'automobile. — V. ce mot.

Responsabilité du maître en cas d'accident survenu à un —, b., Belgique, 736.

Domicile.

Circonstances établissant l'intention de changer de —, j., Canada, 1166.

Dépenses faites par la femme ayant volontairement quitté le — conjugal. — V. *Mari*.

Droit du mari de surveiller la correspondance de la femme autorisée à — séparé. — V. *Correspondance*.

Salaire minimum des travailleurs à — dans l'industrie du vêtement. — V. *Salaire*.

Tribunal français du nouveau — du mari. — V. *Divorce*.

Domage.

— causés aux voyageurs dans les transports aériens. — V. *Transport*.

Responsabilité de l'auteur d'un délit pour le — indirect, j., 757.

Domage moral.

Réparation du — subi par une fiancée du chef de la mort de son fiancé, b., Belgique, 735.

Domages-intérêts.

— dus en cas d'inexécution de la vente *caf*. — V. *Vente*.

— en cas de résiliation du contrat. — V. *Résiliation*.

Agio.

Validité des clauses d' —, b., Belgique, 733, 735.

Agrandissement.

Notion d' — des locaux commerciaux, j., 783.

Agriculture.

Accident du travail dans les exploitations agricoles, l., 266.

Admission des petits artisans ruraux au bénéfice du crédit agricole à long terme, l., 903.

Assurances sociales. — V. *Assurance*.

Caisses de crédit agricole, l., 528, 902.

Chambre d' —. — V. *Colonie*.

Conditions d'éligibilité aux fonctions de membres des assemblées agricoles, l., 266.

Conditions d'application du crédit agricole, l., 529, 1187.

Crédit agraire, l., Italie, 290.

Dotation du crédit agricole, l., 903.

Fonctionnement du crédit agricole à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, l., 904.

Logement des salariés dans les exploitations agricoles, l., 261, 926.

Procédure agricole pour le règlement des conflits du travail, l., 1220.

Régime fiscal des acquisitions de petites propriétés rurales grâce aux caisses de crédit agricole, l., 903.

Risque professionnel dans les

exploitations agricoles, l., 538.

V. *Apprentissage*.

Algérie.

Accession des femmes indigènes de l' — à la citoyenneté française, l., 1176.

Application de la déclaration franco-allemande relative à la caution *judicatum solvi*, l., 1219.

Carte d'identité pour les foires et marchés en —, l., 914.

Mines de sels de sodium ou de potassium, l., 898.

Radiation d'inscriptions de privilèges et d'hypothèques, l., 527.

Timbrage des effets de commerce en —, l., 252.

Aliénation.

— de l'immeuble reçu en échange. — V. ce mot.

Mention hypothécaire de l'action en nullité contre un acte sous seing privé emportant aliénation d'immeuble, b., Belgique, 729.

Aliéné.

— mettant le feu à la maison assurée. — V. *Assurance*.

Question des quartiers ouverts, b., 710.

Régime légal des —, l., 519.

Aliments.

Absence de hiérarchie entre les débiteurs d' —. — V. *Obligation*.

Caractère alimentaire d'une rente. — V. *Accident du travail*.

V. *Divorce*.

- de corps dans les —. — V. *Divorce*.
- Impression et dactylographie des actes notariés aux —, l., 272.
- La nationalité française dans nos —, b., 720.
- Limite du salaire protégé dans les —. — V. *Accident du travail*.
- Mariage d'un fonctionnaire colonial suivant la coutume indigène. — V. *Mariage*.
- Réglementation du travail aux —. — V. *Travail*.
- Saisie-arrêt des petits salaires dans les —. — V. *Saisie-arrêt*.
- V. *Légitimation, Magistrature, Nationalité, Polygamie, Propriété commerciale, Registre du commerce, Société à responsabilité limitée, Viduité*.
- Commandite.**
- Gérance d'une —. — V. *Société à responsabilité limitée*.
- Commerçant.**
- V. *Contrat de mariage*.
- Commerce.**
- transporté dans un autre local. — V. *Propriété commerciale*.
- Agrandissement éventuel du —. — V. *Propriété commerciale*.
- Chambre de —. — V. *Colonie*.
- Conditions d'éligibilité aux fonctions de membres des assemblées commerciales, l., 266.
- Incompétence des tribunaux de —. — V. *Immeuble*.
- V. *Change, Crédit*.
- Commettant.**
- Actes du préposé engageant la responsabilité du —. — V. *Préposé*.
- Assurance d'un —. — V. *Assurance*.
- Non-responsabilité pour transport bénévole offert par le préposé. — V. *Transport*.
- Responsabilité du —, b., 81.
- Commissaire.**
- Réforme de l'institution des — aux comptes, l., 910.
- Commission.**
- rogatoire donnée par le président du tribunal au cas d'éloignement de l'époux demandeur en divorce pour recevoir sa requête. — V. *Divorce*.
- V. *Prêt*.
- Commission de transport.**
- V. *Responsabilité*.
- Commissionnaire.**
- Restriction aux opérations des — et intermédiaires, l., 1194.
- Commissionnaire de transports.**
- Droit de l'expéditeur déjà indemnisé par un assureur d'agir contre le —, b., 80.
- Communauté conjugale.**
- Administration des biens de la — pendant l'instance. — V. *Séparation de corps*.

- matière de —. — V. *Compensation*.
- Gratuité du bénéfice de la — dans les rapports du tiers et du promettant, j., 769.
- Subrogation.**
- à l'hypothèque légale de la femme mariée. — V. *Hypothèque*.
- de l'assureur dans les droits de l'assuré. — V. *Assurance*.
- Libération du codébiteur solidaire qui ne peut bénéficier de la —. — V. *Codébiteur*.
- Point de départ de la prescription de la — légale au profit de l'acquéreur, j., Egypte, 217.
- V. *Hypothèque*.
- Subrogé-tuteur.**
- Nomination et fonctions du —, l., 868.
- Successeur.**
- Recours contre le jugement envoyant en possession le — irrégulier. — V. *Possession*.
- Succession.**
- b., Uruguay, 1067.
- des chrétiens de l'Orient, b., 91, 720.
- Acceptation tacite d'une —. — V. *Acceptation*.
- Action contre la — appartenant à un collatéral du *de cuius* venu le voir sur sa demande, j., 431.
- Caractère de pacte sur succession future d'avantages conditionnels, b., 83.
- Clause du contrat de mariage nulle en tant que pacte sur — future. — V. *Contrat de mariage*.
- Différentes manières dont l'acceptation pure et simple d'une — peut avoir lieu, b., Belgique, 729.
- Interprétation restrictive de la notion de pacte sur — future, j., 1127.
- Loi régissant la — mobilière et immobilière des étrangers et des *heimatlos*, j., 804.
- Pacte sur — future, j., 802. — V. *Confirmation, Fonds de commerce*.
- Prescription du droit d'accepter une —. — V. *Acceptation*.
- V. *Egypte, Imputation*.
- Succursale.**
- Citation d'une société devant le tribunal d'une ville où elle a une —, b., 721.
- Lieu où doit être inscrit le nantissement d'une —, j., 1121.
- Suisse.**
- b., 404.
- Convention commerciale franco- —, l., 1225.
- Recueil de travaux offerts par la Faculté de droit de l'université de Neuchâtel à la société suisse des juristes, b., 1065.
- Surenchère.**
- du sixième en matière de vente de fonds de commerce, j., 207.
- Attribution du reliquat après adjudication sur — du dixième, j., Egypte, 838.

- à deux concubins. — V. *Préposé*.
- du gardien d'une chose et faute de la *victime*. — V. ce mot.
- du gréviste syndiqué reprenant le travail malgré un ordre syndical. — V. *Syndicat*.
- d'une commune pour la ruine d'un bâtiment du domaine public. — V. *Commune*.
- du maître. — V. *Domestique*.
- du maître de l'ouvrage pour les instruments ou le matériel. — V. *Louage d'ouvrage*.
- d'un hôpital pour maladie contractée. — V. *Hôpital*.
- du père pour l'enfant n'habitant pas avec lui. — V. *Père*.
- du personnel enseignant des cours professionnels. — V. *Cours*.
- du propriétaire d'un bâtiment. — V. ce mot.
- du propriétaire pour non amélioration d'une *construction*. — V. ce mot.
- du propriétaire. — V. *Propriété commerciale*.
- en cas d'accident dans des manèges forains. — V. *Accident*.
- en cas de faute de la *victime*. — V. ce mot.
- en cas d'explosions accompagnées d'incendie, b., 80.
- en matière de chirurgie esthétique. — V. *Chirurgien*.
- et bonne foi au cas de délit de *douane*. — V. ce mot.
- inégale des associés dans leurs rapports entre eux. — V. *Société*.
- *in solidum* en matière de délits et quasi-délits. — V. *Solidarité*.
- pour la chute d'un *arbre*. — V. ce mot.
- pour immatricule de *titres nominatifs*. — V. cette expression.
- pour paiement de chèque barré. — V. *Chèque*.
- pour prêt en roubles. — V. *Banque*.
- pour rupture de *fiançailles*. — V. ce mot.
- pour séduction non fautive. — V. *Séduction*.
- pour travaux de compression du sol. — V. *Immeuble*.
- Application de l'article 1384 aux *cyclistes*. — V. ce mot.
- Autorité au civil de la décision criminelle déclarant une personne civilement responsable. — V. *Chose jugée*.
- Clauses de non — dans la commission de transport, b., 392.
- Clause de non — dans le *dépôt*. — V. ce mot.
- Conventions tendant à libérer de la —, b., Belgique, 732.
- Fixation de l'*indemnité*. — V. ce mot.
- Fondement de la — du fait des *animaux*. — V. ce mot.
- Interdiction pour l'assuré de reconnaître sa —. — V. *Assurance*.
- Limitation de la — du vendeur. — V. *Vente*.
- Non — de l'État pour faute de l'*instituteur*. — V. ce mot.

Théorie de la — en droit pénal et en droit civil, b., 82.
 V. *Banquier, Commettant, Démarcheur, Instituteur, Journal, Notaire, Père, Poste, Saisie.*

Rétention.

Différences dans l'application du droit de — d'après la jurisprudence française et allemande, b., 1059.
 Droit de — dans l'échange entre époux, b., 715.
 Droit de — et de consignation d'une somme par le débiteur, j., Egypte, 835.
 Le droit de — dans le Code civil argentin, b., 94.
 Nature du droit de — en matière de gage, b., Belgique, 740.

Retour.

Renonciation au droit de — conventionnel par une femme dotale, b., 716.

Rétractation.

— d'un jugement par défaut déjà exécuté. — V. *Défaut.*

Retrait.

— successoral, b., 82.

Retraite.

Situation des caisses de — patronales au regard de la législation des assurances sociales, l., 1210.
 V. *Mineur.*

Retranchement.

L'époux bénéficiaire de l'avantage matrimonial peut-il

dans l'action en — prétendre compenser celui-ci par l'excédent des produits de son travail sur les revenus de son conjoint durant le mariage, j., 1131.

Rétroactivité.

Non — de la loi. — V. ce mot.

Réunion.

Crédit agricole à la —. — V. *Agriculture.*
 Extension de la législation sur les loyers à la —, l., 525.

Revendication.

Contre qui l'action en — de l'article 2279 alinéa 2 du Code civil peut-elle être dirigée?, j., 795.

Le sous-acquéreur de bonne foi dont l'auteur a été de mauvaise foi, est-il protégé par l'article 1^{er} de la loi hypothécaire contre l'action en — du propriétaire ayant omis de faire transcrire son titre, b., Belgique, 728.

Revente.

— par filière. — V. *Monnaie.*

Revenu.

— d'un conjoint inférieur au produit du travail de l'époux bénéficiaire d'un avantage matrimonial. — V. *Retranchement.*

Saisissabilité des — de la dot. — V. *Régime dotal.*

V. *Donation.*

Révocation.

— pour ingratitude. — V. *Donation*.

Revue.

V. *Publication*.

Rhin.

Exequatur des décisions des tribunaux de la navigation du —. — V. *Exequatur*.

Risque.

— professionnel. — V. *Agriculture*.

— professionnel dans les maisons d'éducation, j., 116.

Acceptation des —. — V. *Vic-time*.

Effet de la cessation du — et de sa réapparition. — V. *Assurance*.

Portée d'une assurance protégeant contre tout —. — V. *Assurance*.

Riverain.

— privé d'eau ou d'énergie. — V. *Electricité*.

Riveraineté.

— Nature des droits de —, b., 1061.

Romantisme.

Y a-t-il un — juridique, 57 et s., 359 et s.

Rouble.

Prêt en —. — V. *Banque*.

Roumanie.

b., 742.

Filiation naturelle en — et en droit comparé, b., 94.

Route.

Déchet de —. — V. *Transport*.

Rupture.

— de fiançailles. — V. ce mot.

— injustifiée. — V. *Louage de services*.

Russie.

Effet de la reconnaissance du gouvernement soviétique sur les biens de sociétés russes situés en France, b., 90.

Les Codes de la — soviétique, b., 87.

La famille en — soviétique, b., 1052.

L'existence à l'étranger des sociétés russes constituées sous l'ancien régime et nationalisées par le gouvernement des Soviets, b., 398.

Valeur en France des décrets de nationalisation soviétique, b., 1066.

Saint-Pierre et Miquelon.

Chambre de commerce aux îles —, l., 1195.

Saisie.

Responsabilité du saisissant qui ne continue pas la procédure de —, j., Canada, 1160.

Saisie-arrêt.

— de marchandises en cours de route par les créanciers du destinataire, j., 150.

— des petits salaires dans les colonies, l., 550.

— des salaires et appointements, l., 549.

contagieuses en matière de
vente d' — domestiques,
l., 889.

Annam.

Le mariage en pays d' —
selon la tradition ancestrale
et les coutumes religieuses
et d'après la législation et la
jurisprudence, b., 383.

Antiquité.

Régime légal des « — », b.,
Belgique, 728.

Réglementation du commerce
des objets anciens, l., 1193.

Apparence.

Notion d' —, b., 1057.

Appartement.

Location simultanée d'un — et
d'un local commercial. —
V. *Propriété commerciale*.

Appel.

Caution *judicatum solvi* [pré-
sentée pour la première fois
en —. — V. *Caution*.

Désistement d' —. — V. *Di-
vorce*.

Irrecevabilité de l' — contre
l'ordonnance abrégant le
délai de viduité, j., 100.

Péremption de l'instance d' —.
— V. *Instance*.

Transformation en — d'une
demande en exécution de
contrat en une demande de
résolution. — V. *Contrat*.

V. *Arbitrage*.

Appellation.

— d'*origine*. — V. ce mot.

Appointement.

V. *Saisie-arrêt*.

Apport.

— de biens de mineurs en so-
ciété, b., Belgique, 723.

Cession des actions d' —. —
V. *Action*.

Évaluation des — en nature
dans les sociétés par actions
et dans les sociétés à res-
ponsabilité limitée, b., 1058.

Apposition.

— des *scellés*. — V. ce mot.

Apprenti.

Salaire de base des —. —
V. *Accident du travail*.

Apprentissage.

— agricole, l., 257.

— et cours professionnels,
l., 535.

Appui.

V. *Servitude*.

Aqueduc.

V. *Servitude*.

Arbitrage.

— obligatoire dans les conflits
entre employeurs et salariés,
l., 260.

Acceptation de la clause com-
promissoire. — V. *Clause*.

Appel en cas d' — en matière
de propriété commerciale,
b., 91.

Caractère contractuel de l' —
volontaire et ses consé-
quences au point de vue de
l'*exequatur*, b., 91.

V. *Alsace-Lorraine*.

Application de la — au cessionnaire de fonds de commerce pour une autre cause sur le prix de cession par lui dû, j., 199.

Conditions de l'effet d'une ordonnance cantonnant une —, b., 91.

Obligation pour le tiers saisi de payer avant la mainlevée de la —, j., 442.

V. *Alsace-Lorraine, Indochine.*

Saisie-exécution.

l., 945.

Saisissabilité.

— des revenus de la dot. —
V. *Régime dotal.*

Salaire.

— de base. — V. *Accident du travail.*

— minimum des travailleurs à domicile dans l'industrie du vêtement, l., 261, 536.

Déclaration inexacte des — payés par l'assuré. — V. *Assurance.*

Limite du — protégé dans les colonies. — V. *Accident du travail.*

Ratification d'un projet de convention relatif à la fixation des — minima, l., 919.

Saisie-arrêt des —. — V. *Indochine.*

V. *Accident du travail, Saisie-arrêt.*

Salarié.

Conflits entre — et employeurs. — V. *Arbitrage.*

Logement des —. — V. *Agriculture.*

V. *Privilège.*

Scellés.

Personnes qui peuvent requérir l'apposition des —, b., Belgique, 729.

V. *Egypte.*

Sécurité.

Délégués ouvriers à la —. — V. *Mine.*

Séduction.

Faute civile par abandon injustifié de la femme en dehors des cas de — accomplie à l'aide de manœuvres dolosives, b., 385.

Responsabilité pour — non fautive, b., 392.

Sentier.

— d'isolation. — V. *Concession.*

Séparation de biens.

— avec société d'acquêts, b., Belgique, 727.

Délais de procédure en matière de — judiciaire, l., 1181.

Délai pour l'exécution du jugement de —, l., 869.

Inconvénients du régime conventionnel de —, b., 384, 1053.

Publicité des jugements. — V. *Divorce.*

Responsabilité de la femme pour achat fait par le mari, j., 447.

Séparation de corps.

b., Belgique, 724.

— et la loi du 20 mars 1927, b., Belgique, 724, 725.

— laissant subsister l'inaliénabilité dotale mais entraînant la prescriptibilité des biens dotaux. — V. *Régime dotal*.

Absence de droit à pension alimentaire de l'époux aux torts de qui la — a été prononcée, j., 752.

Capacité juridique de la femme séparée de corps, b., Belgique, 725.

Conversion en divorce après la naturalisation du mari. — V. *Divorce*.

Droit pour la femme de demander la nomination d'un séquestre chargé d'administrer les biens de la communauté durant l'instance en —, b., Belgique, 725.

Effets de la réconciliation d'époux séparés de corps sur la situation de la femme, j., 1079.

Effet en France d'une convention amiable de — étrangère, b., 90.

Enonciations des jugements de — aux colonies. — V. *Divorce*.

Indication dans le jugement de — de l'ordonnance ayant autorisé les époux à avoir une résidence séparée. — V. *Divorce*.

Publicité des jugements. — V. *Divorce*.

V. *Conflits de lois, Divorce*.

Séquestre.

— nommé pendant l'instance en *séparation de corps*. — V. cette expression.

Effets des — des biens ennemis, b., 90.

Serbes.

Convention commerciale avec le royaume des —, Croates et Slovènes, l., 1224.

Serment.

— déféré à une personne qui devient incapable, j., Egypte, 832.

Appel et présence de l'adversaire à l'audience en matière de — judiciaire, j., 185.

Irrecevabilité de l'action en dommages-intérêts après le — litis-décisoire, j., 137.

Points sur lesquels on peut déférer le — décisoire, j., Egypte, 218.

Servitude.

— d'aqueduc, l., 1185.

— de pacage et vaine pâture. — V. *Pacage*.

— de passage par câble aérien, l., 896.

— légale d'intérêt militaire, l., 896.

Absence de garantie pour les — d'utilité publique, j., Maroc, 1171.

Conditions auxquelles peut être accordée une — d'appui, j., 798.

Conditions dans lesquelles il y a aggravation d'une —, j., 799.

Droit d'un propriétaire d'un fonds grevé d'une — de passage d'élever des constructions au-dessus de l'assiette de la — en ménageant un

Sister-ship clause, b., 721.

Situation du réparateur et du constructeur de —, b., 91.

V. *Privilège*.

Négociabilité.

V. *Part de fondateur*.

Négociation.

— des titres frappés d'opposition. — V. *Titre*.

Nom.

Conditions de l'adjonction d'un — de terre au — patronymique, avec la particule *de*, j., 97.

Droit des héritiers en matière de pseudonyme, j., 745.

Francisation du — des naturalisés, b., 385.

Normativisme.

— dans la science juridique. — V. *Droit*.

Notaire.

Action des — pour travaux exceptionnels, j., 153.

Clauses préventives usitées dans la pratique notariale belge et française en vue d'écarter la responsabilité du — instrumentant, b., Belgique, 736.

Conditions pour qu'un — puisse être déclaré partie à un acte, j., 136.

Honoraires des — en ce qui concerne les actes relatifs à l'accession à la petite propriété, l., 901.

Le — qui accepte une promesse de vente pour son client doit-il avoir présente

la preuve de son mandat? j., 1100.

Mandat du clerc de —, j., 465.

Responsabilité civile et professionnelle des —, b., Belgique, 736.

Responsabilité que peut encourir le — du chef de l'inaccomplissement des formalités postérieures ou complémentaires destinées à assurer l'efficacité juridique des actes reçus par son ministère, b., Belgique, 736.

V. *Assurance*.

Notification.

— prématurée faite en vue de renouvellement de bail. —

V. *Propriété commerciale*.

Nouvelle-Calédonie.

Conditions des prorogations des baux en —, l., 887.

Régime minier en —, l., 1184.

Taux légal de l'intérêt en —, l., 525.

Novation.

Absence de — dans le changement de la monnaie de paiement. — V. *Monnaie*.

Nuit.

Travail de —. — V. ce mot.

Nullité.

— de forme des exploits couverte si l'exception de — n'est pas présentée avant les défenses au fond, j., 1149.

— de la sûreté que se fait consentir le créancier. — V. *Caution*.

vente simulée en fraude de la

— — V. *Donation*.

V. *Imputation*.

Résidence.

— de l'époux demandeur en divorce éloignée. — V. *Divorce*.

Obligation d'indiquer la date de l'ordonnance de — séparée dans le jugement de divorce ou de séparation de corps. — V. *Divorce*.

Pluralité de — — V. *Propriété commerciale*.

Résiliation.

— de contrat et droit à dommages-intérêts, j., 135.

— des contrats de travail à durée indéterminée. — V. *Contrat de travail*.

— du bail au cas de vente de l'immeuble. — V. *Propriété commerciale*.

V. *Option*.

Résolution.

— obtenue par le vendeur d'un fonds de commerce. — V. cette expression.

Nécessité d'une mise en demeure, sauf stipulation formelle en sens contraire, en cas de pacte commissaire comminant la — de plein droit pour inexécution d'une des clauses du contrat, b., Belgique, 733.

Transformation d'une demande en — — V. *Contrat*.

Responsabilité.

— au cas où le conducteur et l'animal sont placés sous la

R. DR. CIV. — XXVIII.

direction d'autrui. — V. *Animal*.

— au sujet de titres vendus. — V. *Banquier*.

— dans le transport bénévole. — V. *Transport*.

— de l'accident causé en voulant en éviter un autre. — V. *Accident*.

— de l'écrivain publiant un livre sur un procès célèbre. — V. *Procès*.

— délictuelle et contractuelle, 551 et s.

— des accidents au cour d'essais d'une automobile. — V. ce mot.

— des accidents dans les établissements forains. — V. *Accident*.

— des accidents dans le transport bénévole. — V. *Transport*.

— des architectes et des entrepreneurs. — V. *Architecte*.

— des collisions entre véhicules. — V. *Chose*.

— des compagnies pour immatricule incomplet des titres nominatifs. — V. cette expression.

— des cyclistes en cas d'accident. — V. *Cycliste*.

— des dommages matériels. — V. *Chargement*.

— du commettant. — V. *Préposé*.

— du commettant pour transport bénévole offert par le préposé. — V. *Transport*.

— du dommage indirect. — V. *Dommage*.

— du fait des choses, b., 392.

— du fait du préposé commun

ment par défaut. — V. *Op-
position.*

Mur.
— de clôture forcée. — V.
Clôture.
Mitoyenneté d'un —. — V.
Mitoyenneté.

Mutation.
Droits de — à titre gratuit de
la loi du 22 frim. an VII à
l'heure actuelle, b., 399.
V. *Titre nominatif.*

Mutilé.
Emploi obligatoire des — de
guerre, b., 714.

Nantissement.
Prêt sur — de valeurs mobi-
lières. — V. *Prêt.*
V. *Succursale.*

Nationalisation.
— soviétique. — V. *Russie.*

Nationalité.
I., Italie, 286.
— conséquence du traité de
paix, b., Belgique, 723.
— de la femme mariée. — V.
Femme.
— des sociétés, b., 721.
Application de la loi du
10 août 1927 sur la — aux
colonies, l., 227.
Epoux de — différente. — V.
Régime matrimonial.
La — française, b., 83.
La — française dans nos colo-
nies. — V. ce mot.
Réintégration dans la — fran-
çaise, b., 721.
V. *Epoux.*

Naturalisation.

— après séparation de corps
et conversion en divorce, b.,
1067.
— et *divorce.* — V. ce mot.
V. *Nom, Indochine.*

Navigation.

— aérienne. — V. *Tchécoslo-
vaquie.*
Convention franco-grecque
d'établissement et de —, l.,
1223.
Tribunaux de la — du Rhin.
— V. *Exequatur.*

Navire.

Action des réceptionnaires
contre les entreprises d'ac-
conage, b., 722.
Autorité de la chose jugée en
matière d'abandon du — et
du fret, b., 721.
Droit d'action directe de l'af-
fréteur contre celui qui, par
sa faute, cause un dommage
au —, d'après le droit des
Etats-Unis, b., 92.
Droits du propriétaire du —
affrété à l'encontre des co-
contractants de l'affréteur
en cas d'avarie au — impu-
table à ceux-ci, b., 91.
Exécution forcée sur les — en
Italie, b., 91.
Fautes commises *in the mana-
gement* du navire. — V.
Armateur.
Hypothèque des — en cons-
truction, b., 722.
Innavigabilité du —. — V.
Affrètement.
Publicité hypothécaire en ma-
tière maritime et fluviale,
b., Belgique, 729.

certain espace pour le passage, b., Belgique, 728.
 Extinction par non-usage de la — du tour d'échelle. — V. ce mot.
 Notion d'enclave justifiant l'établissement d'une — de passage, j., 470.
 Obligations imposées à un acquéreur dans un *lotissement*. — V. ce mot.
 Protection de la — de prospect par l'action en complainte, j., 471.
 Signe apparent manifestant l'existence de la — établie par destination du père de famille, j., 471.

Signal.

— de brume. — V. *Abordage*.

Signature.

Effet de la — d'une personne apposée pour elle, de son consentement, par une autre, j., 1099.

Signification.

— des exploits, j., 209.
 — en mairie, l., 945.

Simulation.

Différentes sortes de — et conséquences en cas de sociétés simulées, b., 392.
 Déclaration de — et preuve de la —, b., 1057.
 Effets de la — à l'égard des ayants cause des simulateurs, b., 1057.

Site.

Protection des —, l., 895.

Slovènes.

V. *Serbes*.

Société.

— commerciale, l., Italie, 300.
 — d'acquêts. — V. *Séparation de biens*.
 — d'assurances. — V. ce mot.
 — émettant des obligations dans divers pays. — V. *Emission*.
 — ou associations, b., 389.
 — pour la vente de produits pharmaceutiques. — V. *Pharmacie*.
 — russe nationalisée par le gouvernement des Soviets. — V. *Russie*.
 — simulées. — V. *Simulation*.
 — tunisienne. — V. *Compétence*.

Actions individuelles et actions sociales appartenant aux actionnaires dans les — par actions, b., 388.

Apport en — d'un *bail*. — V. ce mot.

Attributions des délégués des collectivités publiques créancières dans les — d'économie mixte, b., 715.

Biens des — russes situés en France. — V. *Russie*.

Bureaux d'une —. — V. *Propriété commerciale*.

Citation devant le tribunal d'une ville où elle a une *succursale*. — V. ce mot.

Commissaires aux comptes. — V. *Commissaire*.

Conditions de déclaration à la fondation d'une — anonyme, b., 721.

Convocation de l'assemblée générale. — V. *Assemblée*.

Caractère du pouvoir de surenchérir donné au président du conseil d'administration d'une société, j., 819.

Décès de l'avoué du surenchérisseur en cas de — du sixième après adjudication sur licitation, j., 196.

Possibilité d'insérer une clause de — quand la loi ne l'impose pas, b., 1065.

Sûreté.

l., Italie, 299.

Surface.

Propriétaire de la —. — V. *Mine*.

Suscription.

V. *Testament*.

Syndicat.

Action en justice des — professionnels, b., 91.

Adhérents d'un — traités pour un prix forfaitaire par un *médecin*. — V. ce mot.

Droit syndical et code individualiste. — V. *Code*.

Responsabilité d'un gréviste syndiqué qui reprend le travail malgré un ordre syndical, j., 125.

Syndiqué.

Renvoi d'un employé à raison de sa qualité de —. — V. *Employé*.

Syrie.

Régime de la terre en —, b., 1060.

Tarif.

Difficultés relatives au calcul du nouveau — des frais de justice, j., 498.

Prix de vente conforme à un —. — V. *Condition*.

V. *Chemin de fer, Transport*.

Taux.

— de l'intérêt légal. — V. *Nouvelle-Calédonie*.

— minimum des actions de jouissance. — V. *Action*.

Télégraphie.

Troisième Congrès juridique international de — sans fil, b., 399.

Témoignage.

Valeur des — au second degré, j., 445.

Témoin.

— ayant délivré certificat. — V. *Reproche*.

— dans la procédure de divorce. — V. *Alsace-Lorraine*.

Tentative.

— obligatoire de conciliation. — V. *Travail*.

Terme.

Marché direct à —. — V. *Marché*.

Terrain.

Autorisation de construire sur un —. — V. *Construction*.

Location de — nus. — V. *Propriété commerciale*.

Terre.

Adjonction d'un nom de — au nom patronymique. — V. *Nom*.
Régime de la —. — V. *Syrie*.

Testament.

Absence d'effet de la rature, non signée ni datée, d'un legs universel contenu dans un testament olographe, j., 180.

Acte de suscription du — mystique, b., Belgique, 731.

Clause d'un — faisant du légataire un locataire de l'héritier, j., 141.

Effet de la caducité d'un — révoquant un — précédent, j., 815.

Exécuteur testamentaire. — V. *Exécuteur*.

Inexactitude de la date d'un — olographe, b., Belgique, 731.

Perquisition d'un — dans le coffre-fort loué en banque par le *de cujus*, j., 486.

Portée de l'interdiction d'aliéner stipulée par un testateur dans l'intérêt du légataire, j., 812.

Présomption qu'un — volé était valide et privait les voleurs de leur droit d'héritier *ab intestat* et notamment de la saisine, j., 1137.

Projet de loi sur le dépôt des — olographes et des — mystiques, b., Belgique, 731.

Tchécoslovaquie.

Exécution en — des titres étrangers, b., 402.

L'adoption d'après la loi tché-

coslovaque du 18 mars 1918, b., 402.

Loi tchécoslovaque sur la navigation aérienne, b., 402.

Projet de loi cambiaire, b., 402.

Tierce-opposition.

V. *Référé*.

Tiers.

— complice de la violation d'un contrat. — V. *Contrat*.

— non déterminable par un procédé objectif. — V. *Stipulation pour autrui*.

Effet à l'égard des — de l'option exercée par le créancier. — V. *Option*.

Recours d'un — détenteur ayant payé la dette. — V. *Hypothèque*.

V. *Accident du travail*.

Timbrage.

— des effets de commerce. — V. *Algérie*.

Tirage.

Vérification des — des titres vendus par un *banquier*. — V. ce mot.

Titre.

Emission de —. — V. *Banquier*.

Exécution des — étrangers. — V. *Tchécoslovaquie*.

Nullité des négociations de — frappés d'opposition, b., Belgique, 741.

Responsabilité au sujet de — vendus. — V. *Banquier*.

Titre au porteur.

Régime des — perdus ou volés, l., 1190.

Titre nominatif.

Régime des —, b., 81.

Régime des — d'après la loi du 26 mars 1927 et les décrets des 9 mai et 11 juin 1928, b., 714.

Responsabilité des compagnies pour immatricule de —, j., 766.

Responsabilité des compagnies pour immatricule de — indivis, b., 716.

Transferts et mutations de — d'après la loi du 26 mars 1927 et le décret du 9 mai 1928, b., 391.

V. *Donation*.

Togo.

Extension de la législation sur les loyers, l., 524.

Tombe.

Droit du titulaire d'une concession funéraire sur les intertombes et sentiers d'isolation. — V. *Concession*.

Tour.

Servitude du — d'échelle. — V. ce mot.

Traitement.

Saisie-arrêt des petits —. — V. *Indochine*.

Transaction.

— survenue après accident. — V. *Assurance*.

Transcription.

— de l'acte d'acquisition de la mitoyenneté d'un mur. — V. *Mitoyenneté*.

— d'un titre constatant cession de *mitoyenneté*. — V. ce mot.

Hypothèque consentie par l'emprunteur avant la — de son titre de propriété. — V. *Hypothèque*.

Propriétaire ayant omis de faire procéder à la — de son titre et sous-acquéreur de bonne foi. — V. *Revendication*.

Transfert.

— de titre nominatif. — V. *Donation*.

— en garantie, b., 1057.

V. *Titre nominatif, Valeur mobilière*.

Transport.

— de marchandises par mer, l., 1190.

— de personne. — V. *Pension*.

— des employés. — V. *Chemin de fer*.

Clauses de non-responsabilité dans la commission de —.

— V. *Responsabilité*.

Déchets de route, j., 1116.

De la substitution de la prescription trentenaire à la prescription annale en matière de contrat de —, 671 et s.

Débit d'imprudence commise par l'assureur.

Débit d'imprudence commise par le sous-assureur.

Débit d'imprudence commise par le tiers assurant.

Arbitre.

Voies de recours contre les décisions des —. — V. *Propriété commerciale.*

Arbre.

Délai pour exercer l'action en arrachement d' — plantés à une distance inférieure à la distance légale, j., 469.

Responsabilité pour la chute d'un —, j., 425.

Architecte.

Cause de l'obligation d'un client envers son —. — V. *Cause.*

Contrat entre un entrepreneur et l' — qui le surveille, j., 464.

Manuel juridique de la responsabilité des — et entrepreneurs, b., 713.

Privilège des — et des entrepreneurs : nomination des experts et bénéfice de l'inscription, j., 800.

Procès-verbal nécessaire à l'existence du privilège des — et entrepreneurs. — V. *Privilège.*

Responsabilité des — pour dépassement des devis, j., 117.

Argent.

Dépôt d' —. — V. *Banque.*

Armateur.

Exonération de l' — pour fautes commises *in the management* du navire, b., 721.

Armoiries.

Caractère personnel des —, b., 75.

Arrachement.

Action en — d'arbres. — V. ce mot.

Arrêté.

— de compte entraînant acceptation tacite de la succession. — V. *Acceptation.*

Artisanat.

Organisation du crédit artisanal, l., 531, 1195.

V. *Alsace-Lorraine.*

Artiste.

Droit de l' — d'abandonner son œuvre et interdiction pour un tiers de la reprendre, b., 80.

Assemblée.

— générale extraordinaire des sociétés par actions, l., 912.

Juge des référés et convocation de l' — générale à la demande d'un actionnaire, b., 715.

Ordre de réunion de l' — générale et des — spéciales, b., 1057.

Assignation.

— en déclaration de jugement commun. — V. *Intervention.*

Effet d'une — envoyée par un incapable, j., Maroc, 1170.

Assistance.

Notion d' — en droit privé, b., Belgique, 737.

Assistance judiciaire.

V. *Alsace-Lorraine.*

REVUE TRIMESTRIELLE

DE

DROIT CIVIL

XXVIII

BIBLIOTECA DE LA CORTE SUPREMA	
Nº. DE ORDEN	6082
UBICACIÓN	

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

I. — ARTICLES DE FONDS

	Pages.
JIVOÏN PÉRITCH. — La volonté des particuliers comme créatrice de droits privés.....	5
LÉON MAZEAUD. — De la distinction des jugements déclaratifs et des jugements constitutifs de droits.....	17
PIERRE VOIRIN. — Etude juridique du pourboire.....	307
HUBERT DE LA MASSUE. — De la substitution de la prescription trentenaire à la prescription annale en matière de contrat de transport.....	345, 671
HENRI MAZEAUD. — Responsabilité délictuelle et responsabilité contractuelle.....	551
BERTRAND NOGARO. — Les principes fondamentaux du droit monétaire français.....	949
A. KAPTAL. — La réparation des dommages causés aux voyageurs dans les transports aériens.....	995

II. — VARIÉTÉS

PAUL CUCHE. — A la recherche du fondement du droit. Y a-t-il un romantisme juridique?.....	57
JULIEN BONNECASE. — « A la recherche du fondement du droit. Y a-t-il un romantisme juridique ? ».....	359
MATHIEU CANTACUZÈNE. — La Vie, le Droit, la Liberté.....	685

III. — BIBLIOGRAPHIE

France, par M. RENÉ DEMOGUE.....	73, 379, 709,	1043
Pays étrangers, par M. R. D.....	92, 403, 742,	1067
Belgique, par MM. LÉON GRAULICH et PAUL LALOUX.....		722

IV. — JURISPRUDENCE FRANÇAISE

Personnes et droits de famille, par M. EUGÈNE GAUDEMET..	97	
	407, 745,	1069
Obligations et contrats spéciaux, par M. RENÉ DEMOGUE.....	107	
	420, 754,	1082
Propriété et droits réels, par M. HENRY SOLUS.	154, 467, 793,	1122
Successions et donations, par M. RENÉ SAVATIER.....	171	
	475, 802,	1127
Procédure civile, par M. RENÉ JAPIOT.....	183, 491, 817,	1141

V. — JURISPRUDENCE ÉTRANGÈRE

Juridictions mixtes d'Égypte, par M. RENÉ DEMOGUE.	211,	829
Cours du Canada, par MM. RENÉ DEMOGUE et PIERRE LEPAULLE.	503	1159
Roumanie, par M. ALEXANDRE VALLIMARESCO.....	841	
Pays de protectorat, par M. RENÉ DEMOGUE.....	1169	

VI. — LÉGISLATION

Notes parlementaires, par M. PIERRE VOIRIN.	225, 513, 855,	1173
Revue législative italienne (1925-1928), par M. RICCARDO FUBINI.....	273	

Le Gérant : DE PEYRALADE.

Droit civil et — commerciales, b., 387.

Effet à l'égard des souscripteurs d'actions, du dol employé par le conseil d'administration d'une —, b., Belgique, 732.

Emission d'*obligations*. — V. ce mot.

Evaluation des apports dans les — par actions. — V. *Apport*.

Faillite de filiales. — V. *Fail- lite*.

Filiales et groupements de —, b., 386.

Fixité du capital social. — V. *Capital*.

Fusion de —. — V. *Alsace- Lorraine*.

Gérance d'une — en comman- dite. — V. *Société à res- ponsabilité limitée*.

Intuitus personae dans la — anonyme, b., 712.

Libéralité faites à certaines — civiles, l., 235.

Non effet du contrat d'une — à l'égard d'un de ses action- naires principaux, j., 131.

Obligation de la participation ouvrière. — V. *Participa- tion*.

Paiement d'obligations en or. — V. *Monnaie*.

Part du mari dans une — de personnes. — V. *Commu- nauté conjugale*.

Partage de la prime d'émis- sion et *parts de fondateur*. — V. ce mot.

Pouvoir de surenchérir. — V. *Surenchère*.

Pouvoirs des — d'*obligataires*. — V. ce mot.

Privilège de vote dans les — anonymes. — V. *Vote*.

Protection des minorités dans les — par actions. — V. *Minorité*.

Régime fiscal des fusions de —, b., 401.

Réglementation des émissions et contrôle des —, l., 909.

Responsabilité inégale des as- sociés dans leurs rapports entre eux, j., 150.

Souscription d'*actions*. — V. ce mot.

La stabilité du contrôle dans les — par actions, ou dé- fense des — par actions contre les immixtions étran- gères ou indésirables, b., 388.

Statut juridique des délégués des collectivités publiques dans les — d'économie mixte, b., 1058.

V. *Assemblée, Bilan, Cupita- lisation, Cohéritier, Coopé- rative, Emission, Nationa- lité, Obligation, Part de fondateur, Vote*.

Société à responsabilité limitée.

— dans les colonies, l., 530, 910.

— gérante d'une société en commandite en droit alle- mand, b., 1067.

Formation du capital dans les —, b., 1058.

Effet à l'égard des biens d'une clause de — obligeant les gérants à agir conjointe- ment, j., 466.

Evaluation des apports dans les —. — V. *Apport*.

par les abonnés au gaz. —
V. ce mot.

— en matière de transport. —
V. ce mot.

Actes emportant interruption
civile de la —, j., Egypte,
833.

Caractère interruptif de —
d'une offre amiable d'indem-
nité par un voiturier, b., 81.

Conditions de fixité et de péri-
odicité d'une créance pour
que la — quinquennale lui
soit applicable, b., 392.

Limite des abréviations des
délais de —, j., 774.

Point de départ de la — de
l'action en paiement de
rente pour accident du tra-
vail, b., 81.

V. *Assurance, Subrogation.*

Présentation.

— des documents. — V.
Vente.

Président.

Pouvoir du — de conseil d'admi-
nistration. — V. *Surenchère.*

V. *Tribunal de commerce.*

Présomption.

— du *quasi-délit*. — V. ce
mot.

— de faute. — V. *Abordage.*

— en matière de propriété
immobilière. — V. *Pro-
priété.*

— légales. — *Comourant.*

V. *Preuve.*

Prêt.

— commerciaux sur nantisse-
ment de valeurs mobilières,
b., 1057.

— en roubles. — V. *Banque.*

— maximum. — V. *Habitation
à bon marché.*

Clauses d'agio en matière de
—, b., Belgique, 735.

Le prêteur peut-il en plus de
l'intérêt légal stipuler une
commission, j., Maroc, 1172.

Prête-nom.

b., 393.

Partie à un contrat faisant vio-
ler le contrat par un —. —
V. *Contrat.*

V. *Mandataire.*

Preuve.

— de la propriété des *meubles*.
— V. ce mot.

— du fait de l'*animal*. — V.
ce mot.

— d'un don manuel de valeurs
mobilières. — V. *Don.*

Dérogation conventionnelle à
la règle exigeant un écrit au-
dessus de 150 francs, j., Rou-
manie, 848.

Dispense de — par écrit. — V.
Paternité.

Droit de prouver outre et con-
tre des *lettres missives*. —
V. cette expression.

Force probante des procès-ver-
baux. — V. *Procès-verbal.*

Impossibilité morale de se pro-
curer une preuve écrite, j.,
775, 1099.

Possibilité d'utiliser des rensei-
gnements officieux si la —
par présomption est admis-
sible, j., 775.

V. *Propriété, Simulation,
Vente.*

— du prix suspendu en cas d'éviction. — V. ce mot.

— par *chèque*. — V. ce mot.

Clauses de — en monnaie étrangère. — V. *Monnaie*.

Dation en —. — V. ce mot.

Dation en — en vertu du mandat tacite. — V. *Femme*.

V. *Chèque*.

Paix.

V. *Justice de paix*.

Paraphernaux.

Fruits des — administrés par le mari dotal. — V. *Régime dotal*.

Parcours.

Distinction de la servitude de — ou de vaine pâture et de la servitude de *pacage*. — V. ce mot.

Pardon.

Intention de —. — V. *Divorce*.

Parent.

Droit des — d'accepter un partage d'ascendant au nom d'un enfant absent. — V. *Partage d'ascendant*.

Partage.

— annulable. — V. *Hypothèque*.

— de la communauté *conjugale*. — V. ce mot.

— de la prime d'émission et parts de fondateur, b., 81.

Confirmation d'une donation rescindable pour lésion par l'exécution du — par l'héritier lésé, j., 177.

Formes des — et licitations avant et après la loi du 12 juin 1816, b., Belgique, 723.

Partage d'ascendant.

Droit des parents d'accepter un — au nom d'un enfant absent, b., 83.

Part de fondateur.

l., 242.

— et prime d'émission. — V. ce mot.

Exercice collectif des droits des porteurs de —, b., 1058.

La loi du 23 janv. 1929 sur les — bénéficiaires, b., 715.

Les — viennent-elles au partage de la prime d'émission?, b., 81.

La loi du 23 janv. 1929 sur les —, b., 393.

Restrictions à la négociabilité des —, b., 1057.

Statut légal des —, b., 393.

Participation.

Obligation de la — ouvrière dans les sociétés anonymes, l., 1188.

Particule.

Adjonction d'un nom de terre au nom patronymique avec la —. — V. *Nom*.

Passage.

— par câble aérien. — V. *Servitude*.

Servitude de —. — V. *Servitude*.

Paternité.

Dispense de preuve par écrit fondée sur l'article 1348 du

- Le problème de la gestion collective dans la —, b., 81.
 Pouvoirs du gérant de la —, b., 80.
 Régime fiscal des —, l., 258.
 Régime fiscal des — aux colonies, l., 239.
 Rémunérations allouées aux gérants de — et impôt sur les bénéfices commerciaux, b., 82.
 Valeur des actes du gérant d'une — faits au-delà de ses pouvoirs, b., 81.
- Sol.**
 Travaux de compression du —. — V. *Immeuble*.
- Solidarité.**
 — entre auteurs d'infractions connexes, b., 1059.
 Principe que deux individus coupables d'une même infraction sont solidairement responsables du dommage, b., Belgique, 735.
 Responsabilité *in solidum* en matière de délits et quasi-délits, b., Belgique, 735.
 V. *Compensation*.
- Soviets.**
 V. *Russie*.
- Sommation.**
 — de payer ou de délaisser. — V. *Hypothèque*.
- Source.**
 Limitation résultant de l'article 642 alinéa 2 du Code civil au droit qu'a sur une — le propriétaire du fonds d'émergence, j., 793.
- Souscripteur.**
 — d'action et dol du conseil d'administration. — V. *Société*.
 Primes imposées aux — d'actions. — V. ce mot.
- Souscription.**
 — d'actions. — V. ce mot.
- Sous-locataire.**
 Renouvellement des baux. — V. *Bail*.
 V. *Propriété commerciale*.
- Sous-sol.**
 V. *Propriété*.
- Sous-traitant.**
 Privilège de l'article 2102 du Code civil. — V. *Privilège*.
- Stabilisation.**
 V. *Monnaie*.
- Statique.**
 V. *Droit*.
- Statistique.**
 Leçons de —, b., Colombie, 93.
- Statut.**
 Modifications à apporter au — du Français à l'étranger en France, b., 1065.
- Stipulation pour autrui.**
 — au profit de tiers non déterminable par un procédé objectif, j., Canada, 1164.
 — et faute du promettant, j., 123.
 Absence de compensation en

Action en —. — V. *Inaliénabilité*.
Fondement de la — des effets de complaisance. — V. *Effet de complaisance*.

Nu propriétaire.

Charge des grosses réparations. — V. *Usufruit*.

Objet.

Indétermination de l'—. — V. *Condition*.

Obligation.

— payable en deux *monnaies*. — V. ce mot.

Code des — en Turquie, b., 381.

Emission d'— payables par une société à son siège et à ses succursales, j., 770.

Emission simultanée d'— dans divers pays. — V. *Emission*.

Paiement d'— en or. — V. *Monnaie*.

Particularité du droit musulman des —, b., 1067.

Obligation alimentaire.

Absence de hiérarchie entre les diverses —, j., 409.

V. *Divorce*.

Obligataire.

Pouvoirs des sociétés d'—, j., 773.

Quand des — sont-ils réputés avoir adhéré à une société d'—?, j., 118.

Observation.

V. *Règlement*.

R. Dr. Civ. — XXVIII.

Océanie.

Admission des voyageurs étrangers en —, l., 515.

Occupation.

— temporaire par le concessionnaire de *mine*. — V. ce mot.

Co- —. — V. *Incendie*.

Œuvre.

Abandon de son — par l'artiste. — V. ce mot.

Installation d'une — philanthropique. — V. *Reprise*.

Officier ministériel.

— et publics. — V. *Accident du travail*.

V. *Indochine*.

Offre.

— amiable d'indemnité. — V. *Prescription*.

— refusées à raison de la personne de l'agent qui les fait. — V. *Agent*.

V. *Contrat, Contre-lettre*.

Omission.

Rectification en cas d'—. — V. *Acte de l'état-civil*.

Opération.

— de chirurgie esthétique. — V. *Chirurgien*.

Opposition.

— à *mariage*. — V. ce mot.

Exigence de l'indication des moyens de l'— à un jugement par défaut, j., 195.

V. *Titre*.

Réponse.

Droit de —. — V. *Radiotéléphonie*.

Représentant.

V. *Agent*.

Représentation.

— dans les contrats, b., Belgique, 732.

V. *Conseil de prud'hommes, Incapable*.

Reprise.

— des locaux commerciaux.

— V. *Propriété commerciale*.

— des locaux commerciaux en vue de faire reconstruire par un acquéreur, j., 1115.

— du matériel agricole par le survivant des époux. — V. *Contrat de mariage*.

— d'un immeuble par un commerçant pour établir un nouveau commerce, j., 781.

— d'un local commercial en vue d'y loger des employés, j., 145.

— d'un local commercial pour y installer une œuvre philanthropique, j., 784.

— par une société qui vient de se constituer, j., 782.

— pour reconstruire entachée de fraude, j., 785.

Clause de — d'un fonds de commerce commun. — V. *Fonds de commerce*.

Droit de — de l'usufruitier à l'égard du commerçant locataire, j., 144.

Droit de — en cas de pluralité de résidences, j., 781.

Droit de — exercé par celui

qui a d'autres résidences, j., 781.

Fraude du bailleur exerçant son droit de — sur un local commercial, j., 147.

Le droit de — des locaux commerciaux peut-il être exercé plusieurs fois?, j., 144.

Droit de — lorsque le terrain doit servir à une reconstruction d'ensemble, j., 460.

Pour quel usage le bailleur peut-il reprendre les locaux loués commercialement?, j., 145.

V. *Bail, Communauté conjugale, Instance*.

Reproche.

— à l'égard du témoin ayant délivré certificat, j., 204.

République Argentine.

b., 403.

Le droit de rétention dans le Code civil argentin, b., 94.

Situation juridique de la femme mariée, b., 93.

Requête.

— en divorce reçue par commission rogatoire. — V. *Divorce*.

Réquisition.

Effet de l'exécution par un particulier d'une — adressée à une commune, b., 1057.

Rescision.

— pour *lésion*. — V. ce mot.

Réserve.

Quotité disponible et —, b., Belgique, 730.

Option.

Effet à l'égard des tiers d'une
— exercée par un créancier,
j., Egypte, 216.

Exercice tardif de l'— entre
la demande en exécution et
celle en résiliation, j., 1091.

Or.

Effets de la loi monétaire du
25 juin 1928 sur les clauses
— antérieurement souscrites.
— V. *Monnaie*.

Paiement d'obligations en —.
— V. *Monnaie*.

Ordonnance.

— cantonnant une *saisie-arrêt*.
— V. ce mot.

Irrecevabilité de l'appel contre
l'— abrégeant le délai de
viduité. — V. *Appel*.

V. *Référé*.

Ordre.

Droits de l'adjudicataire ayant
justes craintes d'être évincé.
— V. *Adjudicataire*.

Philosophie de l'— juridique
positif. — V. *Philosophie*.

Organisation judiciaire.

— en Italie, l., Italie, 279.

Réforme judiciaire, l., 545.

Réforme judiciaire de 1926,
l., 937.

Traité théorique et pratique
d'—, b., 1061.

Orient.

Succession des chrétiens de
l'—. — V. *Succession*.

Origine.

Appellations et indications d'
—, l., 534, 916, 1196.

Ouverture.

— de *crédit*. — V. ce mot.

Ouvrier.

— laissant du matériel ou des
instruments. — V. *Louage
d'ouvrage*.

— *mineur*. — V. ce mot.

Délégué — à la sécurité. —
V. *Mine*.

Distinction entre les notions
d'employé et d'—, b., Bel-
gique, 739.

Renvoi d'un — contraire à
l'équité, j., Egypte, 829.

Pacage.

Distinction de la servitude de
— et de la vaine pâture ou
parcours, j., 165.

Pacte.

— comissoire. — V. *Résolu-
tion*.

— de préférence, b., 715.

— sur succession future. —
V. *Confirmation, Fonds de
commerce, Succession*.

Effets du — de préférence,
b., 80.

Clause du contrat de mariage
nulle en tant que — sur
succession future. — V. *Con-
trat de mariage*.

Paiement.

— des dettes et legs. — V.
Légataire.

— d'obligations en or. — V.
Monnaie.

Notion de *trouble*. — V. ce mot.

Protection possessoire des *servitudes*. — V. ce mot.

Recours contre le jugement envoyant en — un successeur irrégulier, j., 175.

Règle du non-cumul en ce qui concerne la rédaction d'un jugement relatif à une action possessoire, j., 1124.

Prise de — des travaux. — V. *Travail*.

Possession d'état.

Caractère que doit revêtir la — d'enfant naturel en matière de recherche de paternité, b., Belgique, 723.

Constance et continuité de la — d'époux légitimes, j., 407.

Poste.

Responsabilité de la — d'après la jurisprudence administrative, b., 1058.

Pourboire.

Etude juridique du —, 307 et s.

Evaluation des —, b., 715.

Protection du —, l., 1199.

Poursuites.

Impossibilité de suspendre les —. — V. *Référé*.

Pourvoi.

V. *Cassation*.

Pouvoir.

— du gérant d'une *société à responsabilité limitée*. — V. cette expression.

— souverain des juges. — V. *Mitoyenneté*.

Préférence.

Souscription d'actions en vertu d'un droit de —. — V. *Action*.

V. *Pacte*.

Préjudice.

— moral. — V. *Domage moral*.

Préposé.

— offrant à un tiers de le transporter bénévolement. — V. *Transport*.

Actes du — engageant la responsabilité du commettant, j., 112.

Effet de l'assurance du commettant. — V. *Assurance*.

Garde particulier. — V. *Garde*.

Moment auquel un employé cesse d'être le — de son patron pour devenir celui du client, j., Canada, 1161.

Responsabilité au cas où le préposé est sous les ordres de deux concubins, j., 112.

Responsabilité du fait des choses envers les —. — V. *Chose*.

Prescriptibilité.

— de la dot après la séparation de corps. — V. *Régime dotal*.

Prescription.

— de l'action civile. — V. *Amnistie*.

— du droit d'accepter une succession. — V. *Acceptation*.

— en matière de dépôts faits

Code civil en cas de recherche de — naturelle, b., 385.

Preuve de la date de la cessation des subsides en cas de recherche de —, b., 1053.

Recherche de —. — V. *Possession d'état*.

Patron.

Renseignements utilisés chez l'ancien —. — V. *Employé*.
V. *Lock-out*.

Pâturage.

Distinction de la vaine — ou parcours avec la servitude de *pacage*. — V. ce mot.

Pays-Bas.

Jurisprudence de droit civil, b., 93.

Pension.

Action en paiement d'une — intentée contre le père présumé. — V. *Filiation naturelle*.

Nullité de la renonciation par l'époux divorcé à sa —. — V. *Divorce*.

Révision des — allouées aux voyageurs blessés dans un accident, l., 1191.

Pension alimentaire.

— et conversion de la séparation de corps en *divorce*. — V. ce mot.

— accordées aux femmes mariées et subrogations à hypothèque légale, b., 75.

Absence d'ordre à suivre pour réclamer une —, b., 710.

Cumul de la — et de dommages-intérêts. — V. *Divorce*.

V. *Compétence, Séparation de corps*.

Subrogation à l'hypothèque légale de la femme mariée. — V. *Hypothèque*.

Père.

Action en paiement d'une pension intentée contre le — présumé. — V. *Filiation naturelle*.

Destination du — de famille. — V. *Servitude*.

Effet de l'absence du — au lieu du délit sur sa responsabilité civile, j., 1084.

Faute de la victime, enfant en bas âge, et de son père. — V. *Victime*.

Responsabilité du — pour faute prouvée au cas où son enfant n'habite pas avec lui, j., 758.

Responsabilité du — pour les actes commis par son enfant mineur dans l'exercice d'une profession distincte, j., 425.

Péremption.

— de l'instance d'appel. — V. *Instance*.

— du jugement. — V. *Défaut*.

Perquisition.

V. *Testament*.

Personnalité.

— juridique. — V. *Incapable*.

Personne.

— interposée. — V. *Legs*.

Prime.

- d'*émission*. — V. ce mot.
- imposée aux souscripteurs d'*actions*. — V. ce mot.
- payée par la communauté pour une assurance contractée par le mari au profit de la femme. — V. *Récompense*.
- Droit à indemnité de l'employé congédié à raison de — promises qui ne sont pas complètement acquises, j., 136.
- Partage de la — d'émission et *parts de fondateur*. — V. ce mot.

Privilège.

- des architectes et des entrepreneurs. — V. *Architecte*.
- des avocats. — V. *Egypte*.
- de *vote*. — V. ce mot.
- dispensé d'*inscription*. — V. ce mot.
- du bailleur d'immeubles, b., Belgique, 729.
- du réparateur et du constructeur du navire. — V. *Navire*.
- du vendeur d'engrais, l., 1186.
- grevant la chose assurée. — V. *Assurance*.
- sur les créances et actions directes, b., 77.
- Concours des — du chemin de fer de la douane sur les marchandises transportées, b., 1060.
- Créances privilégiées sur les navires, l., Italie, 299.
- Epoque à laquelle doit être rédigé le premier des procès-verbaux nécessaires pour l'existence du — des archi-

tectes et entrepreneurs, j., 169.

Extension du — général des salariés, l., 1185.

Le sous-traitant possède-t-il le — de l'article 2103 du Code civil pour la créance de l'entrepreneur contre le maître de l'ouvrage, j., 168.

Radiation d'inscription de —. — V. *Algérie*.
V. *Trésor*.

Prix.

- d'achat détenu par un *dépositaire*. — V. ce mot.
- des baux de longue durée. — V. *Bail*.
- de vente conforme à un tarif. — V. *Condition*.
- variable dans une promesse de *vente*. — V. ce mot.
- Concurrence déloyale par vente à bas —. — V. *Concurrence*.
- Paiement du — suspendu en cas d'*éviction*. — V. ce mot.
- Refus de vendre à un commerçant n'appliquant pas les — de revente imposés, j., 1086.
- Révision du —. des baux. — V. *Bail*.

Procédure.

- irrégulière d'*expropriation*. — V. ce mot.
- reprise par le créancier payé pour une autre créance. — V. *Créancier*.
- Code de — civile, b., 381.
- Délais de* —. — V. ce mot.
- Traité élémentaire de — civile et commerciale, b., 88, 1061.

Procès.

Responsabilité de l'écrivain pu-

bliant un livre sur un — célèbre, j., 420.

Procès-verbal.

Force probante des —, j., 203.

Rédaction du — nécessaire à l'existence du privilège des architectes et entrepreneurs. — V. *Privilège*.

Procuration.

Celui qui traite avec le mandataire spécial doit-il garder la —, j., Egypte, 218.

Procureur.

Non-application de la maxime « nul ne plaide par — » au cas où un chirurgien réclame au client une somme globale comprenant les honoraires des médecins assistants. — V. *Action*.

Production.

V. *Coopérative*.

Profession.

Portée des règlements de la —. — V. *Règlement*.

Promesse.

— de vente. — V. *Fonds de commerce, Vente*.

— de vente contenue dans un *bail*. — V. ce mot.

Rescision pour lésion dans une — de vente. — V. *Lésion*.

Promettant.

Faute du —. — V. *Stipulation pour autrui*.

Promulgation.

— et publication des lois et décrets. — V. *Loi*.

Propre.

Cheptel —. — V. *Communauté conjugale*.

Constructions érigées sur un —. — V. *Récompense*.

La femme commune en biens peut-elle revendiquer ses immeubles — aliénés par le mari?, b., Belgique, 727.

V. *Fonds de commerce*.

Propriétaire.

— ayant fait édifier à ses frais un mur de clôture forcée et remboursement par le voisin. — V. *Clôture*.

— du fonds d'émergence. — V. *Source*.

— du navire affrété. — V. *Navire*.

— d'un fonds auquel aboutit un chemin d'exploitation. — V. *Chemin*.

— d'un immeuble faisant faire des travaux de compression du sol. — V. *Immeuble*.

— usant de son droit de repenir. — V. *Propriété commerciale*.

Droit du — de contraindre le voisin à lui acquérir la *mitoyenneté*. — V. ce mot.

Exercice de la réintégration par le fermier. — V. *Réintégration*.

Le — d'un fonds de commerce est-il tenu des dettes du gérant? — V. *Fonds de commerce*.

Obligations du — d'un *immeuble*. — V. ce mot.

Responsabilité du — pour non amélioration d'une *construction*. — V. ce mot.

Propriété.

— apparente. — V. *Enregistrement*.

— du sous-sol, l., Italie, 292.

Acquisition de petites propriétés rurales. — V. *Agriculture*.

Limites du droit de —, b., Belgique, 728.

Petite — et honoraires des *notaires*. — V. ce mot.

Preuve de la — des *meubles*. — V. ce mot.

Preuve de la — immobilière et force probante des présomptions, j., 797.

Rejet des certificats de — par les collectivités émettrices, b., 81.

Sens des mots « charges imposées à la — » dans l'article 609 du Code civil, b., Belgique, 728.

V. *Madagascar*.

Propriété artistique.

b., 397.

Domaine d'application du monopole, l., 1187.

Propriété commerciale.

— au cas de commerce transporté dans un autre local, j., 458.

— aux colonies, l., 257.

— en cas de location de terrains nus, j., 457.

— et bureaux d'une société, j., 457.

— et immeubles communaux, j., 456.

— et magasin réuni au premier magasin, j., 780.

Appel en cas d'arbitrage en

matière de —. — V. *Arbitrage*.

Application de la législation dite de la —, b., 715.

Application de la loi sur la — à la location simultanée d'un appartement et d'un local commercial, j., 143.

Application de la — à des immeubles contigus loués par le commerçant, j., 1110.

Application de l'article 5, alinéa 2, de la loi sur la — au cas où un immeuble a été acheté par le bailleur en vue de l'agrandissement éventuel de son commerce, j., 146.

A qui doit-on adresser la demande pour bénéficiaire de la —?, j., 458, 1109.

Astreinte contre le bailleur en cas de —, j., 459.

Bailleur se réservant le droit de résilier le bail en cas de vente de l'immeuble, j., 461.

Baux industriels et commerciaux, b., 79.

Comment se couvre l'irrégularité d'une demande de renouvellement, j., 1112.

Conséquences de la divisibilité du droit au bail en matière de —, j., 788.

Contenu d'une demande de nouveau bail pour donner droit à la —, j., 1110.

Droit de *reprise*. — V. ce mot.

Droit du bailleur de consentir un nouveau bail en se réservant le droit de surélever l'immeuble loué, j., 1114.

Allemagne.

V. *Société à responsabilité limitée.*

Allocation.

— familiales, l., 1201. — V. *Marché.*
— temporaire. — V. *Accident du travail.*

Alsace-Lorraine.

Accidents du travail en —, l., 931, 1209.
Adaptation à la loi française des régimes matrimoniaux soumis à la loi locale en —, l., 868.
Artisanat et crédit artisanal en —, l., 255, 915.
Assistance judiciaire en —, l., 942.
Assurances sociales en —, l., 544, 1211.
Conflits avec les lois d' — sur les formes habilitantes, b., 1066.
Crédit artisanal en —, l., 915.
Étendue d'application des lois maintenues en — en matière de saisie-arrêt, b., 401.
Introduction de la législation française de l'arbitrage en —, l., 944.
Monuments historiques en —, l., 525.
Organisation des greffes en —, l., 549, 1221.
Régime des caisses minières en —, l., 932.
Régime fiscal des fusions de sociétés en —, l., 237.
Régime matrimonial de Français établis en — en 1914, b., 403.
Répertoire alphabétique de

droit et de jurisprudence d' —, b., 1051.

Témoins dans les procédures de divorce en —; b., 1066.

Amélioration.

— faite par le fermier sortant. — V. *Fermier.*
Frais faits pour l' — d'un *immeuble.* — V. ce mot.

Amnistie.

Prescription de l'action civile après —, b., 716.

Angleterre.

b., 395.
Les fonctions du *trust* et les institutions équivalentes en droit français, b., 1067.
Manuel de droit civil et commercial anglais, b., 87.
Position actuelle de l'équité dans le système juridique de l' —, b., 1067.

Animal.

Charge de prouver que les circonstances d'un accident entraînent l'imputabilité apparente du dommage à un fait propre de l' —, b., Belgique, 737.
Fondement de la responsabilité du fait des — et personne qui la supporte, b., 80.
Maladies contagieuses en matière de ventes d' — domestiques, l., 1183.
Responsabilité au cas où un conducteur et un — sont placés temporairement sous la direction d'autrui, j., Canada, 504.
Vices rédhibitoires et maladies

Droit du sous-locataire à la — à l'égard du locataire principal, j., 784.

Droit du sous-locataire à la — lorsque le bailleur l'a autorisé tacitement à exploiter un commerce, j., 144.

Effet de la notification prématurée faite par un locataire en vue du renouvellement du bail, j., 459.

Forme de l'acceptation du renouvellement du bail d'un local commercial, j., 147.

L'indemnité en matière d'éviction selon l'article 4 de la loi du 30 juin 1926, b., 391.

Non application des règles relatives à la — à un simple lieu de fabrication, j., 457.

Point de départ du délai de trois ans imposé au bénéficiaire de la —, j., 462.

Portée du bail en cours, j., 1111.

Renouvellement des baux à usage commercial ou industriel, l., 915.

Responsabilité du propriétaire usant du droit de repentir que lui donne la loi, j., 1112.

Situation du locataire ayant bénéficié d'un bail écrit puis de la tacite reconduction, j., 1111.

Voies de recours contre la décision des arbitres en matière de —, j., 148, 459.

V. *Reprise*.

Propriété industrielle.

— en Italie, l., Italie, 280, 294.

Régime international de la —, l., 534.

Propriété littéraire.

l., Italie, 294.

— et artistique, b., 397.

Domaine d'application du monopole, l., 1187.

Propriété scientifique.

b., 402.

— ou le droit du savant sur l'exploitation économique de sa découverte, b., 1056.

Prorogation.

— dans la loi du 1^{er} avr. 1926.

— V. *Bail*.

— de baux successifs. — V. *Bail*.

— en matière de bail. — V. *Nouvelle-Calédonie*.

Possibilité d'une — subordonnée au droit du bailleur de démolir pour reconstruire. — V. *Bail*.

Prospect.

Servitude de —. — V. ce mot.

Protection.

— possessoire des *servitudes*.

— V. ce mot.

V. *Monument, Site*.

Protestation.

— du destinataire avant réception des marchandises. — V. *Destinataire*.

Pseudonyme.

V. *Nom*.

Publication.

— des lois et décrets. — V. *Loi*.

Droit de contrôle du directeur

d'une — sur les articles des collaborateurs réguliers, j., 464.

Publicité.

— des jugements de divorce, de séparation de corps et de séparation de biens. — V. *Divorce*.

V. *Hypothèque*.

Puissance paternelle.

— déléguée à l'assistance publique. — V. *Adoption*.

Pupilles de la Nation.

l., 520.

Conditions de l'adoption comme —, l., 231.

Purge.

— préventive en matière de privilège du *Trésor*. — V. ce mot.

Quasi-délict.

Présomption du —, b., Belgique, 735.

Responsabilité *in solidum*. — V. *Solidarité*.

Quotité disponible.

— ordinaire et — existant au profit d'un conjoint du second lit. — V. *Epoux*.

V. *Conjoint*, *Réduction*, *Réserve*.

Radiation.

— d'inscriptions. — V. *Algérie*.

Radiotéléphonie.

Droit d'une personne mise en cause dans une communication radiotéléphonique, j., 427.

Rajustement.

— des rentes. — V. *Accident du travail*.

Rapport.

Avantages et libéralités qui ne sont pas soumis au —, b., Belgique, 729.

Domaine du — des dettes, j., 481.

Fonctionnement du — en cas d'une succession d'un grand-père recueillie par son petit-fils alors que des libéralités avaient été faites au fils et que celui-ci avait des dettes, b., Belgique, 730.

Rature.

— non signée ni datée. — V. *Testament*.

Réalisme.

— dans la science juridique. — V. *Droit*.

Réassurance.

Nullité des traités de — conclus avec des compagnies britanniques, b., 721.

Recel.

Conditions d'existence du — successoral lorsque la fraude a été organisée par le défunt, j., 175.

Réception.

Protestations du destinataire avant — des marchandises. — V. *Destinataire*.

Réceptionnaire.

Notion des — contre les entreprises d'acconage. — V. *Navire*.

Recette.

Monnaie dans laquelle la société fait sem —. — V. *Monnaie*.

Recherche.

— de paternité. — V. *Paternité*, *Possession d'état*.

Récompense.

— dues à la communauté à raison de primes payées pour une assurance contractée par le mari au profit de sa femme, b., Belgique, 727.

— dues à la communauté pour améliorations et constructions érigées sur un propre, b., Belgique, 726.

Réconciliation.

Conditions d'existence de l'exception de —. — V. *Divorce*.

V. *Séparation de corps*.

Reconduction.

Tacite —. — V. *Propriété commerciale*.

Tacite — du bail au cas d'incapacité du propriétaire, j., 455.

Reconnaissance.

— de dette. — V. *Legs*.

— du gouvernement des Soviets. — V. *Russie*.

Doubles —, b., Belgique, 723.

Recours.

— contre le jugement envoyant en possession le successeur irrégulier. — V. *Possession*.

— de l'assuré contre l'assureur. — V. *Assurance*.

Recouvrement.

— de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. — V. *Trésor*.

— des dépens. — V. ce mot.

Recrutement.

V. *Juge*.

Rectification.

V. *Acte de l'état civil*.

Redevance.

— stipulée par le propriétaire de la surface. — V. *Mine*.

Réduction.

— contre une libéralité entre époux. — V. *Enfant naturel*.

— en nature, b., Belgique, 730, 731.

Réévaluation.

V. *Bilan*.

Référés.

Compétence du juge des — pour les points nécessaires à une action pénale, b., 91.

— Impossibilité pour le juge des — de suspendre les poursuites engagées contre le débiteur condamné par un tribunal de commerce et de lui accorder des délais pour se libérer, j., 817.

Interdiction de préjudicier au principal, j., 491.

Tierce-opposition contre les ordonnances de — et arrêts rendus sur appel de ces ordonnances, j., 1151.

Refus.

— implicite de marchandises.

— V. *Vente*.

Régime dotal.

Clause attribuant à la femme la jouissance d'une partie des revenus dotaux, j., Roumanie, 845.

Droit pour le mari dotal de conserver les fruits des paraphernaux qu'il a administrés, b., 1053.

Maintien de l'inaliénabilité des biens dotaux devenus prescriptibles en cas de séparation de corps et de séparation judiciaire de biens, b., Belgique, 727.

Saisissabilité des revenus des biens dotaux, b., Belgique, 727.

Validité de l'échange avec soi-même d'un bien dotal par la femme, j., Roumanie, 841.

Régime foncier.

Réforme du —, b., 1061.

Régime matrimonial.

— applicable à des époux de nationalité différente se mariant à l'étranger sans faire de contrat de mariage, b., Belgique, 726.

— en Argentine. — V. *Femme*.

— modifié pour réaliser une *exhérédation*. — V. ce mot.

— de Français établis en Alsace-Lorraine en 1914. — V. *Alsace-Lorraine*.

— régi par la loi étrangère. — V. *Hypothèque*.

Convention matrimoniale autorisant les époux à prélever les droits sociaux propres à l'autre époux, b., 1053.

V. *Alsace-Lorraine*.

Registre.

V. *Acte de l'état civil*.

Registre du commerce.

— dans les colonies, l., 531.

Règlement.

— d'atelier, l., 260.

— d'eau. — V. ce mot.

Présomption de faute au cas de violation de —. — V. *Abordage*.

Faute en cas d'observation des —, j., Maroc, 1170.

Portée de — professionnels vis-à-vis de clients des professionnels, j., 1093.

Violation de — exclus par une police d'assurance. — V. *Assurance*.

V. *Banquier*.

Réglementation.

— des bilans, l., 910.

— du travail aux colonies. — V. *Travail*.

Règlement transactionnel.

Inscription du privilège du Trésor au cas de —. — V. *Trésor*.

Réintégrande.

Exercice de la — par un fermier contre son propriétaire, j., 159.

Réintégration.

V. *Nationalité*.

Relativité.

— des droits. — V. ce mot.

Remariage.

— des époux divorcés. — V. *Divorce*.

Remorquage.

Contrat de —, b., 91, 714.

Remplaçant.

V. *Médecin*.

Remploi.

Nature de l'immeuble acquis en — ayant une valeur supérieure à celle de l'immeuble aliéné, b., Belgique, 727

Rémunération.

— allouées aux gérants des sociétés à responsabilité limitée. — V. cette expression.
— pour des plans. — V. *Entrepreneur*.

Renonciation.

— à la communauté par les héritiers de la femme. — V. *Inventaire*.
— au droit de retour conventionnel. — V. *Retour*.
— sous réserve dans une promesse de vente. — V. *Vente*.

Renouvellement.

— des baux à usage commercial ou industriel. — V. *Propriété commerciale*.
— des baux des sous-locataires. — V. *Bail*.
V. *Bail*.

Renseignement.

— officieux. — V. *Preuve*.
— recueillis par un employé chez son ancien patron. — V. *Employé*.

Rente.

— allouée après accidents du travail. — V. cette expression.

Prescription de l'action en paiement de — pour accident du travail. — V. *Prescription*.

V. *Accident du travail*.

Rente viagère.

— constituée par contrat de mariage. — V. cette expression.

Révision des contrats de —, l., 888.

Droit du créancier dans les vingt jours du contrat en cas de — réversible, j., 1120.

Renvoi.

Conséquences du — sur l'heure d'un directeur d'usine, b., Belgique, 739.
V. *Employé, Ouvrier*.

Réouverture.

V. *Faillite*.

Réparateur.

— de navire. — V. ce mot.

Réparation.

Charge des grosses réparations dans l'usufruit. — V. ce mot.

Portée du mot — dans les articles 605 et 606 du Code civil, b., Belgique, 728.

V. *Gibier, Immeuble*.

Répertoire.

V. *Alsace-Lorraine, Droit*.

Intuitus personae dans la société anonyme. — V. *Société*.

Intuitus personae dans la formation du contrat de *bail*. — V. ce mot.

Personnel.

Responsabilité du — enseignant. — V. *Cours*.

Perte.

— de police d'assurances sur la vie au porteur. — V. *Assurance*.

Exonération par un débiteur de films de leur —, j., Egypte, 215.

Pétrole.

Législation mondiale du —, b., 393.

Pharmacie.

Validité d'une société intermédiaire pour la vente de produits pharmaceutiques, j., 792.

Philosophie.

— de l'ordre juridique positif, b., 1047.

Pièce.

Exception de communication de —. — V. *Exception*.

Pierre.

V. *Extraction*.

Pillet.

Mélanges Antoine Pillet, b., 717.

Plan.

Rémunération pour des —. — V. *Entrepreneur*.

Plantation.

Les dispositions de l'article 671 du Code civil sur la distance à observer pour les — ne s'appliquent pas aux clôtures en fil de fer barbelé, j., 469.

Police.

— d'assurance excluant la violation de règlements. — V. *Assurance*.

— privée. — V. *Contrat*.

Perte de — d'assurance sur la vie au porteur. — V. *Assurance*.

Polygamie.

Double mariage d'un fonctionnaire colonial. — V. *Mariage*.

Valeur d'unions polygames contractées aux colonies par un français, b., 1053.

Possesseur.

Preuve de la propriété des meubles à l'encontre du — de bonne foi. — V. *Meuble*.

Possession.

— exigée du donataire pour la preuve d'un don manuel de valeurs mobilières. — V. *Don*.

Actions possessoires, b., 1060.

Annalité de la — en vue de l'exercice de la plainte, j., 797.